LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard, rue Pavillon, 31 et dans nos bureaux;
A PARIS : à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	1 an
B.-du-Rh. et départements limitrophes.	8 fr.	15 fr.	28 fr.
France et Colonies..	9 fr.	17 fr.	32 fr.
Etranger.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Mercredi 13 Février 1918
RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
75, rue de la Darse, 75
MARSEILLE
Téléph. : Direction 2-90. — Rédaction 2.72, 39-50
Bureaux à Paris : 10, rue de la Bourse
43e ANNEE — 10 cent. — N° 14.983

Dans le Ciel de Paris

La fin janvier nous a valu une nouvelle incursion aérienne sur Paris : les Boches célébrèrent ainsi, à leur manière sanglante, l'anniversaire du kaiser. Je voudrais examiner brièvement, pour les lecteurs du *Petit Provençal* les résultats pratiques et les enseignements militaires de ce raid, ainsi que sa valeur et sa signification dans l'évolution de la guerre.

⁂

Le bombardement de Paris, par la voie des airs, est, militairement parlant, une chose parfaitement réalisable et il faut bien le dire, qu'aucun moyen de défense ne saurait prévenir complètement. On n'empêche pas, la nuit, un essaim d'abeilles d'entrer sous un hangar ouvert. Ceci dit, il faut reconnaître qu'une défensive et des précautions appropriées peuvent augmenter dans de notables proportions les risques courus par l'assaillant, tout en réduisant au minimum le nombre des victimes.

Parlons d'abord des mesures de précautions qui s'imposent. Sur les 250 victimes du raid, la plupart ont été frappées par la faute de leur imprudence ou de leur inconscience du danger. Des passants sont restés dans la rue, des badauds se sont mis aux fenêtres : et les éclats des bombes ont semé la mort parmi eux. Sur le front, lorsqu'un bombardement commence, quel est le poilu qui, sans une obligation de service, ne se mettrait pas immédiatement à l'abri ? L'éducation de la population parisienne reste à faire sous ce rapport, il faut lui ouvrir les yeux sur le véritable aspect de la guerre et ne pas lui en présenter toujours seulement le côté brillant et frivole. Ceci, soit dit sans critique rétrospective, est l'affaire de la presse et des pouvoirs publics.

La protection n'est d'ailleurs possible que si elle est organisée. Or, il faut bien le dire, les autorités civiles ont fait, en la circonstance, preuve d'une certaine imprévoyance. Une Commission, nommée depuis un mois pour étudier le problème, n'avait pas encore abouti dans ses travaux. Aucune note officielle précise n'avait été publiée sur les précautions à prendre : les gares du Métropolitain, abris douteux quelquefois, mais cependant plus sûrs que la rue, étaient fermées pour la plupart. Les lumières de la banlieue restaient allumées, ainsi que celles de plusieurs grandes avenues parisiennes, désignant les objectifs aux coups de l'assaillant. On va, paraît-il, mettre fin à ces errements. On va réquisitionner les caves, creuser même des tranchées-abris en certains endroits, on va bleuir tous les verres de lampes sur la voie publique. Tout cela est bien, mais il eût été mieux encore de ne pas attendre pour le faire, la quatrième année de guerre et un nouveau bombardement.

⁂

Voyons maintenant, à côté de ces mesures de protection passive, les moyens de défense agissante mis en œuvre. Nos batteries contre avions ont tiré dans des conditions particulièrement défavorables, — puisqu'elles ne pouvaient régler leur tir que d'après le son — mais non sans résultat, quoiqu'il me soit impossible de m'étendre ici sur la question. L'expérience nous fait un devoir d'accroître leur nombre, ainsi que pour chacune d'elles le nombre de coups à tirer, afin de réaliser, sur la route de l'agresseur, un véritable barrage de feu, redoutable et surtout démoralisant pour l'agresseur. Je sais qu'on s'emploie activement à cette extension de notre artillerie de défense, sous la direction du chef dont elle n'aurait jamais dû être séparée, le sous-secrétaire d'Etat de l'Aviation. J'espère aussi qu'un peu plus d'attention sera donnée au service des projecteurs dans lequel l'influence d'intérêts privés a malheureusement maintenu un matériel insufficant, alors qu'il existe des appareils d'une puissance lumineuse beaucoup plus grande, indispensables pour rechercher, découvrir et suivre la mouche ennemie dans le ciel obscur de la capitale.

⁂

Quant à l'aviation, elle a donné son plein effort, sans défaillance et avec un admirable sentiment du devoir. Elle a, dans des conditions plus difficiles encore qu'on ne croit — car un avion est aveugle et sourd dans la nuit, — engagé huit combats et abattu un avion allemand à coups de mitrailleuses, comme le démontre l'examen du moteur détruit.

Mais, si bonne qu'ait été l'organisation, il faut qu'elle devienne encore meilleure, grâce au nombre et à la qualité des avions engagés. Si les appareils allemands, marchant à 150 kilomètres à l'heure, viennent en 40 minutes du front à Paris, il faut que dans ce même laps de temps, nos avions à nous puissent s'élever à l'altitude moyenne de l'adversaire, c'est-à-dire 3.000 mètres environ. La solution du problème dépend, comme on le voit, de la vitesse de montée et de la vitesse linéaire des appareils du camp retranché. J'exagérerais, si je disais qu'il est résolu. Pour qu'il le devienne, il faut que nos fabrications soient développées et poussées de manière à nous assurer un nombre d'avions du dernier modèle suffisant pour doter à la fois Paris et le front. Depuis le cri d'alarme que j'ai poussé en mars 1917, en interpellant le gouvernement sur la situation lamentable de notre aviation à cette date, des progrès notables ont été accomplis. Mais l'inertie bureaucratique et les préjugés des techniciens ont infligé à l'aéronautique française un retard de dix-huit mois, dont une arme qui vit de progrès et de perfectionnements incessants ne s'est pas encore remise. Il faudra tout l'énergie avisée du sous-secrétaire d'Etat actuel, mon collègue et ami, M. J.-L. Dumesnil, pour rattraper peu à peu l'avance perdue et nous assurer à nouveau par la valeur de notre matériel autant que par l'habileté déjà éprouvée de nos pilotes, la maîtrise des airs, dont la protection de Paris n'est qu'un aspect.

⁂

Je ne puis terminer cet exposé sans dire un mot de la question des représailles. Œil pour œil, dent pour dent ! Il faut, disent de bons esprits, aller tout de suite bombarder des villes ouvertes de l'Allemagne, et leur infliger des pertes si cruelles qu'on ôte pour toujours à nos adversaires l'envie de recommencer. Pour ma part, je n'opposerai à cette manière de voir aucune considération d'humanité. Pas de pitié envers les bourreaux. Mais si l'emploi de l'arme « représailles » est parfaitement licite, encore son maniement demande-t-il quelques précautions. D'abord, les Allemands eux-mêmes ont pris ce prétexte pour bombarder Paris, et il faut soigneusement éviter de leur donner un semblant de raison pour recommencer. D'autre part, pour être efficaces, il est nécessaire que les représailles soient terribles, afin de rester sans réplique. Pour chaque maison détruite à Paris, il faudrait qu'un quartier saute à Francfort ou à Cologne : alors seulement nous serions vengés. Enfin n'oublions pas que si Paris se trouve à 87 kilomètres du front, les grandes villes allemandes en demeurent, hélas, à 250 ou même 300 kilomètres... Double raison pour créer une aviation extrêmement puissante, capable de porter beaucoup de poids en essence et en bombes, tout en conservant une grande vitesse. Le problème de la riposte aérienne, comme celui de la défense, se ramène ainsi à une question de matériel. Développons nos fabrications en quantité et en qualité, utilisons au maximum le génie inventif de la race et nos ressources industrielles en faveur de l'aviation. Alors seulement, quand nous aurons abouti dans cette tâche — et j'exprime ici la conviction que ce moment ne saurait tarder — alors nous pourrons porter des coups décisifs à nos ennemis : et Paris sera efficacement protégé, comme le front lui-même sera inviolable.

RAOUL ANGLES,
Député,
Pilote-aviateur.

PROPOS DE GUERRE

L'Art d'accommoder les Textes

L'arrêté sur l'extinction des côtes nous vaut de voir circuler depuis quelques jours sur les lignes qui longent la mer des voitures de tramways aux lampes bleutées.

La couleur bleue ayant, comme on sait, le pouvoir de supprimer le rayonnement lumineux, les lampes qui en sont pourvues doivent être invisibles à distance.

Seulement, les lampes n'ont été bleutées que dans les voitures remorquées, dites « baladeuses ». Dans les « motrices », l'éclairage est plus éclatant que jamais. De sorte que, vue de nuit, la brillante motrice qui traîne une et même deux voitures, a l'air de ne rien trainer du tout... C'est très ingénieux. Il paraît que cela suffit.

Autre chose :

Il est interdit de manger des gâteaux dans les pâtisseries. Mais nul arrêté n'a, jusqu'ici, du moins, interdit aux citoyens de manger dans la rue... On voit alors de petites dames acheter des gâteaux, les payer *dans* le magasin et les manger *sur le trottoir*, tout en continuant la causette avec la marchande. Ainsi, tout le monde est satisfait : le pâtissier qui vend ses gâteaux, la cliente qui les mange et l'arrêté préfectoral qui interdit de « consommer sur place ».

Autre chose :

Il est interdit d'éclairer extérieurement les magasins. Bon. Que fait le marchand ? Il prend ses lampes et les place à l'intérieur, derrière la glace de sa devanture... Et là encore, tout le monde est satisfait.

Ces quelques exemples suffisent à prouver : 1° que l'art d'interpréter les textes est devenu une nécessité sociale ; 2° qu'il faut avoir l'esprit bien mal fait pour bougonner contre une réglementation de guerre qui se laisse si facilement accommoder.

ANDRE NEGIS.

Le Discours du Kaiser à Hambourg

Paris, 12 Février.

Une dépêche d'Amsterdam apporte, d'après des informations de Berlin, une version plus complète de l'allocution prononcée par le kaiser à Hambourg. Voici, conformément à cette nouvelle dépêche, comment il convient de rétablir la fin des déclarations du kaiser :

Notre Seigneur Dieu veut la paix, mais une paix dans laquelle le monde s'efforcera d'accomplir ce qui est juste et bon. Nous devons apporter la paix au monde ; nous le ferons de toute façon. Une telle paix a été conclue hier, dans un esprit amical. L'ennemi, qui a été battu par nos armées, s'aperçoit qu'il ne sert plus à rien de combattre.

Quiconque nous tend la main, recevra la nôtre ; nous lui donnons une poignée de mains ; mais celui qui ne veut pas accepter la paix, et qui, au contraire, verse son propre sang et celui de notre peuple, doit être forcé de conclure la paix.

Nous désirons vivre en relations amicales avec les peuples voisins, mais il faut d'abord que la victoire des armes allemandes soit reconnue. Nos troupes, conduites par notre grand Hindenburg, continueront à remporter cette victoire. Alors viendra la paix.

La Société des Nations

Où l'on voit qu'Alexandre Dumas père l'avait prédite

La Société des Nations, idée magnifique que la guerre actuelle aura pour conséquence de réaliser — souhaitons-le tout au moins, encore que ce ne soit pas l'avis de notre Premier, M. Clemenceau, — un homme de génie, l'illustre auteur de *Monte-Cristo*, Alexandre Dumas père, en avait eu la prescience.

Dans son fameux roman, la *Comtesse de Charny*, on peut lire, en effet (vol. III, pages 109 et 110, édition Calmann-Levy), les lignes suivantes que l'on peut qualifier de prophétiques :

La Fraternité ! Oh ! grand mot, s'il est bien compris ! Sublime parole, si elle est bien expliquée..... Frères, ce n'est point à une ville, ce n'est point à un royaume même qu'il faut appliquer la fraternité : c'est au monde qu'il faut l'étendre. Frères, un jour viendra où ce mot qui nous paraît sacré : la *Patrie*, où cette parole qui nous paraît sainte, la *Nationalité*, disparaîtront comme ces toiles de théâtre qui ne s'abaissent provisoirement que pour donner aux peintres et aux machinistes le temps de préparer des lointains inédits, des horizons incommensurables. Frères, un jour viendra où les hommes, qui ont déjà conquis la terre et l'eau, conquerront le feu et l'air ; où ils attelleront des coursiers de flamme, non seulement à la pensée, mais encore à la matière ; où les vents qui ne sont aujourd'hui que les coursiers indisciplinés de la tempête, deviendront les messagers intelligents et dociles de la civilisation. Frères, un jour viendra où les peuples, grâce à ces communications terrestres et aériennes contre lesquelles les rois seront impuissants, comprendront qu'ils sont liés les uns aux autres par la nécessité des douleurs passées ; que ces rois, qui leur ont mis les armes à la main pour s'entre-détruire, les ont poussés, non point à la gloire, comme il le leur disaient, mais au fratricide, et qu'ils auront désormais compte à rendre à la postérité de toute goutte de sang tirée du corps du membre le plus infime de la grande famille humaine. Alors, frères, vous verrez un magnifique spectacle se dérouler à la face du Seigneur : toute frontière idéale disparaîtra ; toute limite factice sera effacée ; les fleuves ne seront plus un obstacle. Les montagnes ne seront plus un empêchement ; d'un côté à l'autre, des fleuves, les peuples se donneront la main et sur tout haut sommet s'élèvera un autel, l'autel de la fraternité !..... Ne faites donc pas seulement de ces trois mots, *liberté, égalité, fraternité*, la devise de la France ; inscrivez-les sur le labarum de l'humanité comme la devise du monde.

Ainsi donc, plus de soixante ans avant les événements actuels, c'est-à-dire à l'époque où Alexandre Dumas père écrivit la *Comtesse de Charny*, les circonstances mêmes dans lesquelles serait édifiée la Société des Nations nous furent révélées par l'immortel écrivain. Le fait est assez caractéristique pour que nous ayions cru devoir le signaler au passage. — Ch. V.

LA GUERRE

Nos détachements effectuent des reconnaissances sur divers points du front

Toutes les tentatives de l'ennemi échouent

Londres, 12 Février.

M. Paul Cambon a été reçu en audience par le roi.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 12 Février.

L'opinion mondiale enregistre aujourd'hui deux surprises qui, je le dis sans forfanterie, ne me surprennent pas du tout. D'un côté, on est stupéfait, dans les milieux socialistes et financiers d'Allemagne (le rapprochement est intéressant) d'un certain passage du discours du kaiser, d'après lequel celui-ci déclare qu'il veut la paix, mais à la condition qu'on reconnaisse la victoire de l'Allemagne.

D'un autre côté, on n'apprend pas sans un mouvement d'étonnement que les bolcheviks se refusent à signer la paix, mais la déclarent tout de même. Tout cela n'a aucune importance à vrai dire, en ce sens que tout cela ne nous apprend rien.

Il y a beau temps que nous sommes fixés sur les sentiments du kaiser comme sur celui des leninistes.

L'événement capital du jour est celui-ci : le discours de M. Wilson. Je le commenterai demain, mais aujourd'hui je peux dire qu'il nous rapproche de la paix à condition que nous restions digne de celle-ci, c'est-à-dire que nous nous montrions susceptibles de la conquérir.

MARIUS RICHARD.

SUR NOTRE FRONT

Communiqué officiel anglais

12 Février.

La nuit dernière, les Allemands ont tenté un coup de main sur un de nos postes au nord-est d'Epéhy. Il a été repoussé par notre feu.

Hier soir, les troupes de Manchester ont réussi un raid dans les tranchées allemandes à l'ouest de La Bassée.

L'ennemi a eu des pertes nombreuses : les nôtres sont minimes.

Nous avons capturé sept prisonniers et une mitrailleuse.

Au Conseil des Ministres

L'accord des Alliés. — Les mesures de police. — Les restrictions.

Paris, 12 Février.

Les ministres, réunis ce matin, à l'Elysée, se sont entretenus de la situation militaire et diplomatique.

Le ministre des Finances a rendu compte des délibérations prises la semaine dernière à Londres par le Comité interallié des Finances et dont les résultats très satisfaisants établissent le parfait accord des Alliés.

En vue d'assurer une collaboration plus étroite des services de contre-espionnage, renseignements et sûreté, le président du Conseil a fait approuver un décret qui, en mettant ces divers services sous son autorité, place à leur tête un commissaire général à la Sûreté nationale. M. Maringer, conseiller d'Etat, directeur de la Sûreté générale, a été désigné pour remplir ces fonctions de commissaire général.

Le ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement a entretenu le Conseil de la situation des approvisionnements en France et chez les Alliés. Il a présenté un ensemble de mesures destinées à resserrer les consommations superflues et à assurer la répartition la meilleure des denrées de première nécessité.

M. Clemenceau sur le Front

Paris, 12 Février.

M. Clemenceau qui tient à juger par lui-même de l'état des travaux exécutés sur les fronts, en prévision de l'offensive allemande à venir, et à s'entretenir avec les poilus et avec leurs chefs, est rentré, cette nuit, d'une nouvelle inspection sur d'autres importants points du front. Il a entretenu ce matin ses collègues des résultats de son voyage.

L'Allemagne ne peut pas ravitailler l'Autriche

Zurich, 12 Février.

Suivant le *Berliner Tageblatt*, les conférences alimentaires austro-allemandes ont eu le résultat suivant : l'office allemand d'alimentation a déclaré impossible de céder à l'Autriche la moindre quantité de vivres, par contre l'administration allemande de la Guerre a promis d'envoyer aux Autrichiens quelques secours prélevés sur les réserves de l'Intendance.

1.291e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 12 Février.

Le gouvernement fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

Nuit marquée par une grande activité de nos détachements de reconnaissance.

Au nord de l'Ailette, un hardi coup de main, exécuté aux abords de Bouconville, nous a permis de ramener une vingtaine de prisonniers et deux mitrailleuses.

En Wœvre, plusieurs incursions dans les lignes allemandes ont également réussi. A l'ouest de Remenauville, notamment, nous avons fait vingt-quatre prisonniers.

De leur côté, les Allemands ont tenté, à la faveur d'un vif bombardement, d'aborder nos lignes entre Bezonvaux et le bois des Fosses.

L'attaque, menée par trois détachements, a été arrêtée par nos feux qui ont infligé des pertes à l'ennemi.

D'autres tentatives allemandes, en Champagne, en Wœvre et dans les Vosges, n'ont obtenu aucun résultat.

LA QUESTION DE LA PAIX

Le Président Wilson répond aux Discours de Czernin et de Hertling

Les conditions de l'Entente et celles des Empires centraux

Washington, 12 Février.

Le président Wilson a répondu, aujourd'hui, au Congrès aux récents discours du comte Hertling et du comte Czernin.

Messieurs du Congrès, a-t-il dit, le 8 janvier j'eus l'honneur de prendre la parole devant vous au sujet des buts de guerre tels que notre peuple les conçoit. Le premier ministre de la Grande-Bretagne avait parlé le 5 janvier en termes analogues. A ces discours, le chancelier allemand répondit le 24 et le comte Czernin pour l'Autriche parla le même jour. Il est agréable de voir se réaliser si promptement notre désir que tous les échanges de vues sur cette grande affaire soient faits de manière à ce que le monde entier les entende.

La réponse de Czernin

La réponse du comte Czernin, qui vise surtout mon propre discours du 8 janvier, est d'un ton très amical. Il trouve dans ma déclaration un rapprochement suffisamment encourageant dans le sens des vues de son propre gouvernement pour justifier en lui la croyance que cette déclaration fournit les bases pour une discussion plus détaillée de leurs desseins par les deux gouvernements. Il est représenté comme ayant fait savoir que les vues qu'il exprimait m'avaient été communiquées par avance et que je les connaissais au moment où il les exprimait. Mais sur ce point je suis sûr qu'il a été mal compris. Je n'avais reçu aucune indication de ce qu'il avait l'intention de dire. Naturellement il n'y avait pour lui aucun motif de me faire une communication particulière. Il me suffit parfaitement d'être un des membres de son auditoire public.

La réponse de Hertling

La réponse du comte Hertling est, je dois le dire, très vague et très confuse. Elle est pleine de phrases équivoques et l'on ne voit pas clairement où elle conduit, mais elle est certainement d'un ton bien différent de celle du comte Czernin, et elle a évidemment un but opposé. Elle confirme, je regrette de le dire, plutôt qu'elle ne dissipe l'impression malheureuse produite par ce que nous avions appris des conférences de Brest-Litovsk. Sa discussion et son acceptation de nos principes généraux ne conduisent le comte Hertling à aucune conclusion pratique. Il se refuse à les appliquer aux principes essentiels qui doivent constituer le corps de tout règlement définitif. Il est jaloux de toute action internationale et de tout Conseil international. Il accepte, dit-il, le principe de la diplomatie publique, mais il semble insister pour que, dans cette circonstance tout au moins, elle soit limitée aux généralités et que les diverses questions particulières de territoire et de souveraineté, les diverses questions du règlement, desquelles doit dépendre l'acceptation de la paix pour les vingt-trois Etats actuellement engagés dans la guerre, soient discutées et réglées non pas en Conseil général, mais séparément, par les nations les plus immédiatement touchées par l'intérêt ou le voisinage. Il admet que les mers soient libres, mais voit d'un mauvais œil toute limitation de cette liberté par une action internationale dans l'intérêt commun. Il serait heureux sans réserve de voir enlever les barrières économiques entre nation et nation, car cela ne pourrait en aucune façon gêner les ambitions du parti militaire avec lequel il semble contraint de se tenir en bons termes. Il ne fait aucune objection à une limitation des armements. Cette question s'arrangera d'elle-même, croit-il, en raison de la situation économique qui doit suivre la guerre. Mais les colonies allemandes, il l'exige, doivent être rendues sans débat. Il ne discutera avec personne sauf avec les représentants de la Russie, la façon dont on disposera des peuples et des terres des provinces baltiques ; avec personne, sauf avec le gouvernement de la France, les « conditions » auxquelles le territoire français sera évacué et seulement avec l'Autriche ce que l'on fera de la Pologne.

Dans le règlement de toutes les questions se rapportant aux Etats balkaniques, il s'en remet, si je comprends bien, à l'Autriche et à la Turquie ; quant aux accords à conclure, concernant les peuples non turcs de l'empire ottoman actuel, il en laisse le soin aux autorités turques elles-mêmes. Après un règlement effectué de cette façon avec tout le monde au moyen de concessions et de marchandages individuels, il ne ferait aucune objection s'il interprète correctement sa déclaration à la constitution d'une Ligue des nations qui entreprendrait de maintenir avec fermeté le nouvel équilibre des puissances contre les troubles extérieurs.

Pour la paix du monde

Il doit être évident pour tous ceux qui comprennent le travail opéré par cette guerre dans l'opinion et l'esprit du monde, qu'aucune paix générale, aucune paix digne des sacrifices infinis de ces années de souffrance tragique ne peut véritablement intervenir d'une telle façon. La méthode que propose le chancelier allemand, c'est la méthode du Congrès de Vienne. Nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas revenir à cette méthode. Ce qui est en jeu maintenant, c'est la paix du monde. Ce pour quoi nous luttons c'est pour l'établissement d'un nouvel ordre international basé sur les principes larges et universels du droit et de la justice et non pas une simple paix faite de pièces et de morceaux.

Est-il possible que le comte Hertling ne le voie pas, qu'il ne le saisisse pas, qu'il vive dans sa pensée dans un monde mort et révolu ? A-t-il complètement oublié les résolutions du Reichstag du 19 juillet ou les ignore-t-il de propos délibéré ? Elles parlent des conditions d'une paix générale et non pas d'un agrandissement national ou d'arrangements d'Etat à Etat. La paix du monde dépend d'un juste règlement de chacun des divers problèmes auxquels je me suis rapporté dans mon récent discours au Congrès. Il va de soi que je ne veux pas dire que la paix du monde dépende de l'acceptation d'aucune série spéciale de suggestions quant à la façon dont il faut traiter ces problèmes. Je veux seulement dire que chacun de ces problèmes et tous ces problèmes affectent le monde entier, qu'à moins qu'on ne les traite dans un esprit de justice non égoïste et sans prévention, en ayant en vue les désirs, les rapports naturels, les aspirations de race, la sûreté et la paix de l'âme des peuples intéressés, on n'arrivera à aucune paix permanente. On ne peut pas les discuter séparément ou dans des coins. Aucun d'eux ne présente un intérêt particulier ou séparé dont l'opinion du monde puisse être tenue à l'écart.

La paix intéresse l'humanité tout entière

Tout ce qui affecte la paix affecte toute l'humanité et rien de ce qui est réglé par la force militaire, si le règlement est injuste, n'est réglé : La question se trouverait bientôt rouverte. Le comte Hertling ne sait-il pas qu'il parle devant le Tribunal de l'humanité, que toutes les nations du monde réveillées siègent maintenant en tribunal pour statuer sur ce que tout homme public de quelque nation qu'il soit peut dire à propos des issues d'un conflit qui s'est étendu à toutes les régions du monde.

La garantie de l'avenir

Les résolutions du Reichstag de juillet elles-mêmes acceptent franchement la décision de ce tribunal. Il n'y aura pas d'annexions, pas de contributions, pas d'indemnités pénales. Les peuples ne doivent pas être passés d'une souveraineté à l'autre par une conférence internationale ou un arrangement entre rivaux et adversaires. Les aspirations nationales doivent être respectées. Les peuples ne doivent aujourd'hui être dominés ou gouvernés que de leur propre consentement. La libre disposition de soi-même n'est pas une simple phrase, c'est un principe d'action impératif dont les hommes d'Etat ne feront fi qu'à leurs risques et périls. Nous ne pouvons pas avoir une paix générale sur demande ou par les simples règlements d'une Conférence de paix.

La paix ne peut être faite de pièces et de morceaux par des ententes individuelles entre de puissants Etats. Toutes les parties engagées dans cette guerre doivent régler ensemble toutes les questions résultant de la guerre où qu'elles se posent, parce que ce que nous cherchons c'est une paix telle que nous puissions tous nous unir pour la garantir et la maintenir, et chaque détail doit en être soumis au jugement commun pour savoir s'il est juste et équitable et si c'est un acte de justice plutôt qu'un marché entre souverains. Les Etats-Unis n'ont aucun désir d'intervenir dans les affaires européennes ou d'agir comme arbitres dans les discussions territoriales européennes. Ils dédaigneraient de prendre avantage d'une faiblesse quelconque ou d'un désordre intérieur pour imposer leur propre volonté à un autre peuple. Ils sont entièrement prêts à accepter qu'on leur démontre que les règlements qu'ils ont suggérés ne sont pas les meilleurs ou les plus durables. Ce sont seulement les esquisses provisoires de leurs principes et de la façon dont ils devaient être appliqués. Mais les Etats-Unis sont entrés dans cette guerre parce qu'ils ont été associés, qu'ils le voulussent ou non, aux souffrances et aux indignités infligées par les maîtres militaires de l'Allemagne à l'encontre de la paix et de la sûreté de l'humanité et les conditions de la paix les toucheront d'aussi près qu'elles toucheront toute autre nation à laquelle est confié un rôle directeur dans le maintien de la civilisation.

Ils ne voient pas comment arriver à la paix tant que les causes de cette guerre n'auront pas été écartées, tant que son renouvellement n'aura pas été rendu autant qu'il se peut impossible. Cette guerre a eu ses racines dans le mépris des droits des petites nations et des nationalités qui manquaient de l'union et de la force pour soutenir leur revendication du droit de disposer d'eux-mêmes et de déterminer leur propre allégeance et la forme propre de leur vie politique.

Le droit des peuples à l'indépendance

Des conventions doivent maintenant être faites qui rendront de telles choses impossibles à l'avenir et ces conventions doivent être soutenues par les forces réunies de toutes les nations qui aiment la justice et qui veulent la maintenir à tout prix. Si les règlements territoriaux et les rapports politiques de grandes populations qui n'ont pas la puissance organisée de résister doivent être déterminées par les contrats des gouvernements puissants qui se considèrent comme le plus directement affectés, ainsi que le propose le comte Hertling, pourquoi les questions économiques ne peuvent-elles pas être réglées de même ? Il est advenu dans le

---

Feuilleton du *Petit Provençal* du 13 Février

— 39 —

LE COMTE DE Monte-Cristo

— Pas tout à fait vingt-six ans, murmura la voix. Allons, à cet âge on n'est pas encore un traître.

— Oh ! non ! non ! je vous le jure, répéta Dantès. Je vous l'ai déjà dit et je vous le redis, je me ferai couper en morceaux plutôt que de vous trahir.

— Vous avez bien fait de me parler ; vous avez bien fait de me prier, car j'allais former un autre plan et m'éloigner de vous. Mais votre âge me rassure, je vous rejoindrai, attendez-moi.

— Quand cela ?

— Il faut que je calcule nos chances ; laissez-moi vous donner le signal.

— Mais vous ne m'abandonnerez pas, vous ne me laisserez pas seul, vous viendrez à moi, ou me permettrez d'aller à vous ? Nous fuirons ensemble, et, si nous ne pouvons fuir, nous parlerons, vous des gens que vous aimez, moi des gens que j'aime. Vous devez aimer quelqu'un ?

— Je suis seul au monde.

— Alors vous m'aimerez, moi : si vous êtes jeune, je serai votre camarade ; si vous êtes vieux, je serai votre fils. J'ai un père, qui doit avoir soixante-dix ans, s'il vit encore : je n'aimais que lui et une jeune fille qu'on appelait Mercédès. Mon père ne m'a pas oublié, j'en suis sûr ; mais elle, Dieu sait si elle pense encore à moi. Je vous aimerai comme j'aimais mon père.

— C'est bien, dit le prisonnier, à demain.

Ce peu de paroles furent dites avec un accent qui convainquit Dantès; il n'en demanda pas davantage, se releva, prit les mêmes précautions pour les débris tirés du mur qu'il avait déjà prises, et repoussa son lit contre la muraille.

Dès lors Dantès se laissa aller tout entier à son bonheur ; il n'allait plus être seul certainement, peut-être même allait-il être libre ; le pis-aller, s'il restait prisonnier, était d'avoir un compagnon ; or, la captivité partagée n'est plus qu'une demi-captivité. Les plaintes qu'on met en commun sont presque des prières ; des prières qu'on fait à deux sont presque des actions de grâces.

Toute la journée, Dantès alla et vint dans son cachot, le cœur bondissant de joie. De temps en temps cette joie l'étouffait : il s'asseyait sur son lit, pressant sa poitrine avec sa main. Au moindre bruit qu'il entendait dans le corridor, il bondissait vers la porte. Une fois ou deux, cette crainte qu'on le séparât de cet homme qu'il ne connaissait point, et que cependant il aimait déjà comme un ami, lui passa par le cerveau. Alors il était décidé : au moment où le geôlier écarterait son lit, baisserait la tête pour examiner l'ouverture, il lui briserait la tête avec le pavé sur lequel était posée sa cruche.

On le condamnerait à mort, il le savait bien ; mais n'allait-il pas mourir d'ennui et de désespoir au moment où ce bruit miraculeux l'avait rendu à la vie ?

Le soir, le geôlier vint ; Dantès était sur son lit, de là il lui semblait qu'il gardait mieux l'ouverture inachevée. Sans doute il regarda le visiteur importun d'un œil étrange car celui-ci lui dit :

— Voyons, allez-vous redevenir encore fou ?

Dantès ne répondit rien, il craignait que l'émotion de sa voix ne le trahît.

Le geôlier se retira en secouant la tête.

La nuit arrivée, Dantès crut que son voisin profiterait du silence et de l'obscurité pour renouer la conversation avec lui, mais il se trompait ; la nuit s'écoula sans qu'aucun bruit répondît à sa fiévreuse attente. Mais le lendemain, après la visite du matin et comme il venait d'écarter son lit de la muraille, il entendit frapper trois coups à intervalles égaux, il se précipita à genoux.

— Est-ce vous ? dit-il ; me voilà !

— Votre geôlier est-il parti ? demanda la voix.

— Oui, répondit Dantès, il ne reviendra que ce soir ; nous avons douze heures de liberté.

— Je puis donc agir ? dit la voix.

— Oh ! oui, oui, sans retard, à l'instant même, je vous en supplie !

Aussitôt la portion de terre sur laquelle Dantès, à moitié perdu dans l'ouverture, appuyait ses deux mains, sembla céder sous lui ; il se rejeta en arrière, tandis qu'une masse de terre et de pierres détachées se précipitait dans un trou qui venait de s'ouvrir au-dessous de l'ouverture que lui-même avait faite ; alors, au fond de ce trou sombre et dont il ne pouvait mesurer la profondeur, il vit apparaître une tête, des épaules et enfin un homme tout entier qui sortit avec assez d'agilité de l'excavation pratiquée.

XVI

UN SAVANT ITALIEN

Dantès prit dans ses bras ce nouvel ami, si longtemps et si impatiemment attendu, et l'attira vers sa fenêtre, afin que le peu de jour qui pénétrait dans le cachot l'éclairât tout entier.

C'était un personnage de petite taille, aux cheveux blanchis par la peine plutôt que par l'âge, à l'œil pénétrant caché sous d'épais sourcils qui grisonnaient, à la barbe encore noire et descendant jusque sur sa poitrine ; la maigreur de son visage creusé par des rides profondes, la ligne hardie de ses traits caractéristiques, révélaient un homme plus habitué à exercer ses facultés morales que ses forces physiques. Le front du nouveau venu était couvert de sueur.

Quant à son vêtement, il était impossible d'en distinguer la forme primitive, car il tombait en lambeaux.

Il paraissait avoir soixante-cinq ans au moins, quoiqu'une certaine vigueur dans les mouvements annonçât qu'il avait moins d'années peut-être que n'en accusait une longue captivité.

Il accueillit avec une sorte de plaisir les protestations enthousiastes du jeune homme ; son âme glacée sembla pour un instant se réchauffer et se fondre au contact de cette âme ardente. Il le remercia de sa cordialité avec une certaine chaleur, quoique sa déception eût été grande de trouver un second cachot où il croyait rencontrer la liberté.

— Voyons d'abord, dit-il, s'il y a moyen de faire disparaître aux yeux de vos geôliers les traces de mon passage. Toute notre tranquillité à venir est dans leur ignorance de ce qui s'est passé.

Alors il se pencha vers l'ouverture, prit la pierre, qu'il souleva facilement malgré son poids, et la fit entrer dans le trou.

— Cette pierre a été descellée bien négligemment, dit-il en hochant la tête ; vous n'avez donc pas d'outils ?

— Et vous, demanda Dantès avec étonnement, en avez-vous donc ?

— Je m'en suis fait quelques-uns. Excepté une lime, j'ai tout ce qu'il me faut, ciseau, pince, levier.

— Oh ! je serais curieux de voir ces produits de votre patience et de votre industrie, dit Dantès.

— Tenez, voici d'abord un ciseau.

Et il lui montra une lame forte et aiguë emmanchée dans un morceau de bois de hêtre.

— Avec quoi avez-vous fait cela ? dit Dantès.

— Avec une des fiches de mon lit. C'est avec cet instrument que je me suis creusé tout le chemin qui m'a conduit jusqu'ici ; cinquante pieds à peu près.

— Cinquante pieds ! s'écria Dantès avec une espèce de terreur.

— Parlez plus bas, jeune homme, parlez plus bas ; souvent il arrive qu'on écoute aux portes des prisonniers.

— On me sait seul.

— N'importe.

— Et vous dites que vous avez percé cinquante pieds pour arriver jusqu'ici ?

— Oui, telle est à peu près la distance qui sépare ma chambre de la vôtre ; seulement j'ai mal calculé ma courbe, faute d'instruments de géométrie pour dresser mon échelle de proportion ; au lieu de quarantie pieds d'ellipse, il s'en est rencontré cinquante ; je croyais, ainsi que je vous l'ai dit, arriver jusqu'au mur extérieur, percer ce mur et me jeter à la mer. J'ai longé le corridor, contre lequel donne votre chambre, au lieu de passer dessous ; tout mon travail est perdu, car ce corridor donne sur une cour pleine de gardes.

— C'est vrai, dit Dantès ; mais ce corridor ne longe qu'une face de ma chambre, et ma chambre en a quatre.

— Oui, sans doute, mais en voici d'abord une dont le rocher fait la muraille ; il faudrait dix années de travail à dix mineurs munis de tous leurs outils pour percer le rocher ; cette autre doit être adossée aux fondations de l'appartement du gouverneur ; nous tomberions dans les caves qui ferment évidemment à la clef et nous serions pris ; l'autre face donne, attendez donc, où donne l'autre face ?

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite à demain.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.

Voir le film Monte-Cristo *dans les Cinémas passant les vues* Pathé frères.

monde transformé dans lequel nous nous trouvons, que la justice et le droit des peuples affectent le champ entier des relations internationales, tout autant que l'obtention des matières premières et les conditions équitables et justes de commerce.

Le comte Hertling veut que les bases essentielles de la vie commerciale et industrielle soient sauvegardées par des accords et des garanties communs, mais il ne peut pas s'attendre à ce qu'on lui concède cela, si les autres questions à déterminer par les clauses de la paix ne sont pas traitées de la même façon comme autant d'articles du compte final. Il ne peut pas demander le bénéfice de l'agrément commun dans un domaine sans l'accorder dans l'autre.

Les conditions allemandes n'offrent pas de garanties

Tenez pour assuré qu'il voit que des pactes séparés et égoïstes se rapportant au commerce et aux matières premières essentielles à la fabrication ne donneraient aucun fondement pour la paix, non plus. Il peut en rester assuré, que des pactes séparés et égoïstes, se rapportant à des provinces et à des peuples. Le comte Czernin semble voir les éléments fondamentaux de la paix avec des yeux lucides et il ne semble pas vouloir les obscurcir. Il voit que la constitution d'une Pologne indépendante, composée de tous les peuples indiscutablement polonais et qui se touchent les uns les autres est une question qui concerne l'Europe et qui doit naturellement être admise ; que la Belgique doit être évacuée et restaurée sans tenir compte des sacrifices et des concessions que cela peut entraîner ; et que les aspirations nationales doivent être satisfaites même dans son propre empire, dans l'intérêt commun de l'Europe et de l'humanité.

S'il garde le silence sur les questions qui atteignent l'intérêt et le but de ses alliés, plus nettement qu'ils ne touchent ceux de l'Autriche seule, cela doit être, je le suppose, parce qu'il se sent contraint de déférer dans des cas aux désirs de l'Allemagne et de la Turquie.

L'Autriche est moins intransigeante que l'Allemagne

Voyant et admettant comme il le fait, les principes essentiels qui se posent et la nécessité de les appliquer avec sincérité, il sent naturellement que l'Autriche peut répondre au projet de paix tel qu'il a été exprimé par les Etats-Unis avec moins d'embarras que ne pourrait faire l'Allemagne. Il aurait probablement été beaucoup plus loin, n'eût été l'embarras causé à l'Autriche par ses alliances et sa dépendance vis-à-vis de l'Allemagne.

Après tout, l'épreuve ayant pour but de savoir s'il est possible pour l'un ou l'autre gouvernement de s'avancer davantage dans cette comparaison de vues est simple et évidente.

Les principes de la paix

Les principes à appliquer sont ceux-ci : Premièrement, que chaque partie du règlement final doit être basée sur la justice essentielle du cas particulier envisagé et sur les arrangements les plus propres à amener une paix qui soit permanente ; secondement, que les peuples et les provinces ne doivent pas faire l'objet de marchés entre souveraineté et souveraineté, comme s'ils étaient de simples objets ou de simples pions d'un jeu, même du grand jeu, maintenant à jamais discrédité de l'équilibre des forces. Mais, troisièmement, que tout règlement territorial se rapportant à cette guerre doit être fait dans l'intérêt et au bénéfice des populations intéressées et non pas comme partie d'un simple arrangement ou d'un compromis de revendications entre Etats rivaux ; quatrièmement, que toutes les aspirations nationales bien définies devront recevoir la satisfaction la plus complète qui puisse être accordée sans introduire de nouveaux ou perpétuer d'anciens éléments de discorde ou d'antagonisme susceptibles avec le temps de rompre la paix de l'Europe et par conséquent du monde.

Une paix générale construite sur de tels fondements peut être discutée. Tant qu'une telle paix ne sera pas assurée, nous n'aurons pas d'autre choix que de continuer.

Les pangermanistes responsables de la continuation du conflit

Autant que nous puissions en juger, ces principes que nous considérons comme fondamentaux sont déjà partout acceptés comme impératifs, sauf par les porte-paroles du parti militaire et annexionniste en Allemagne. S'ils ont rencontré quelque part ailleurs des adversaires, ces adversaires n'ont pas été suffisamment nombreux ou n'ont pas eu suffisamment d'influence pour faire entendre leur voix. Ce qui est tragique en la circonstance, c'est que ce seul parti en Allemagne veut et peut évidemment envoyer des millions d'hommes à la mort pour empêcher ce que le monde entier croit aujourd'hui être la justice.

L'effort américain est raisonné et résolu

Je ne serais pas le loyal porte-parole du peuple des Etats-Unis si je ne disais pas encore une fois que ce n'est pas à la légère que nous sommes entrés dans cette guerre et que nous ne pourrons jamais nous détourner d'une route que nous avons choisie par principe. Nos ressources sont maintenant en partie mobilisées et nous ne nous arrêterons pas tant qu'elles ne l'auront pas été dans leur intégralité. Nos armées gagnent rapidement le front de combat et elles le gagneront de plus en plus rapidement. Toute notre force sera engagée dans cette guerre d'émancipation, de cette guerre qui doit nous délivrer de la menace et des tentatives d'hégémonie de groupes égoïstes de gouvernants autocratiques.

Contre le régime de la force

Quels que soient les difficultés et les retards partiels du temps présent, il est impossible de venir à bout de notre puissance d'action indépendante et nous ne pouvons en aucun cas consentir à vivre dans un monde que gouvernerait l'intrigue et la force. Nous croyons que notre propre désir d'un ordre international où la raison, la justice et l'intérêt commun prévaudraient, est le désir des hommes éclairés de tout pays. Sans ce nouvel ordre, le monde n'aurait pas la paix et la vie humaine manquerait de tolérables conditions d'existence et de développement. Ayant pris en main la tâche d'en achever l'établissement, nous ne reviendrons pas sur notre décision. J'espère qu'il n'est pas besoin que j'ajoute que rien de ce que j'ai dit ne vise à être une menace, ce n'est pas le caractère de notre peuple.

L'Amérique au service de la liberté

J'ai parlé ainsi uniquement afin que partout les hommes sachent que notre amour de la justice et du gouvernement des peuples par eux-mêmes n'est pas un simple amour de mots, mais une passion qui une fois éveillée doit être satisfaite.

La puissance des Etats-Unis n'est une menace pour aucune nation ou aucun peuple. Elle ne servira jamais à une agression ou à l'accroissement d'un quelconque de nos intérêts égoïstes. Elle est née de la liberté et elle est au service de la liberté.

Le Congrès approuve le discours de M. Wilson

New-York, 12 Février.

La grande majorité des membres du Congrès a approuvé l'adresse du président qu'ils jugent opportune et constituant l'essence même d'une paix permanente. L'adresse du président était inattendue, cependant des conférences récentes à White House et au domicile de M. Lansing avaient éveillé un intérêt considérable dans les cercles diplomatiques. Des applaudissements ont salué chaque allusion du président des Etats-Unis contre une paix boiteuse. Les applaudissements ont pris le caractère d'une manifestation imposante quand le président déclara que le militarisme allemand est l'élément qui empêche la paix du monde.

L'Espagne et la guerre sous-marine

Le torpillage du « Duca-di-Genova »

Madrid, 12 Février.

L'Imparcial assure que le président du Conseil a reçu, hier, la visite de l'ambassadeur d'Italie. L'entretien a été de courte durée, mais très intéressant. En effet, le représentant du gouvernement italien aurait déclaré au président qu'il venait remettre au ministre des Affaires Etrangères une communication signalant toutes les nouvelles reçues par l'ambassade d'Italie, concernant le torpillage du *Duca-di-Genova*. Il a demandé également, au Cabinet de Madrid, les renseignements officiels que celui-ci possédait. Etant donné que l'enquête des autorités maritimes de Valence n'est pas encore arrivée à Madrid, le président aurait répondu qu'il ne pouvait rien avancer à cet égard.

De toute façon, le Conseil qui aura lieu demain, s'occupera du torpillage du *Duca-di-Genova*, qui, avec celui du *Giralda*, constituent deux affaires les plus importantes dont a eu à s'occuper le Cabinet de Madrid depuis le commencement de la guerre sous-marine à outrance.

LES SCANDALES

L'Affaire Bolo en Conseil de Guerre

LA HUITIÈME AUDIENCE

Paris, 12 Février.

La 8e audience est ouverte à 1 heure précise. Aussitôt l'audience est-elle déclarée ouverte que l'expert Doyen s'approche de la barre, tandis que l'abbé Bolo est invité par le colonel-président à se placer non loin du témoin pour mieux saisir les explications qu'il va fournir à la justice pour justifier, s'il en était besoin, les conclusions de son rapport, mais avant que la parole soit donnée à M. Doyen, le capitaine Thibaud, greffier en chef, donne lecture d'une lettre de M. Mouthon. Celui-ci maintient sous la foi du serment la déposition qu'il fit devant le Conseil de guerre et proteste contre le démenti que par télégramme M. Max Aghion, le secrétaire de M. Casella, lui donna à l'avant-dernière audience.

On entend à nouveau l'expert Doyen

L'expert Doyen est ensuite entendu. M. Doyen vient répondre aux critique faites, hier, par Mgr Bolo sur son rapport, mais auparavant il déclare :

M. l'abbé Bolo, au cours du plaidoyer qu'il a fait hier, a présenté un certain nombre de critiques à mon rapport. J'aurais des réserves à faire sur la forme dans laquelle ces critiques ont été présentées. M. l'abbé Bolo s'est permis de dire que j'avais déshonoré mon rapport. Il sait sans doute que je me suis déshonoré moi-même. La première critique a trait aux documents de Berne. J'ai, comme c'était mon devoir, analysé dans mon rapport écrit, ces documents de Berne qui constituaient un document important au dossier. Mais, vous entendez bien, messieurs, il n'a pu y avoir à cet égard aucun doute dans l'esprit de personne en analysant ce document. Je n'entendais pas m'approprier les allégations qui s'y trouvaient contenues.

M. Doyen ajoute qu'il n'en a d'ailleurs nullement fait état dans son argumentation. Suivant l'expert, la question n'est pas de savoir si les Bolo ont acheté des terrains antérieurement à mars 1915, mais de savoir si le propos attribuant au ménage des achats de terrains sont antérieurs à mars 1915. Or, cette dernière thèse paraît exacte et d'ailleurs, si sur cette question le rapport de Berne contenait une erreur qui, d'ailleurs, n'est pas démontrée, cela n'aurait rien changé aux conclusions du rapport de l'expert.

En ce qui concerne Panon, M. Doyen maintient ce qu'il a précédemment déclaré : à savoir que Panon a été envoyé en Amérique pour faire la leçon à Pavenstedt et M. Doyen recommence la démonstration de ce fait.

Pour les cablogrammes, l'abbé Bolo estime que le télégramme du 6 mars 1916 ne peut s'appliquer aux fonds mis à la disposition de Bernstorff par l'Allemagne. En examinant les cablogrammes, M. Doyen remarque qu'au lendemain même du 6 mars, Bolo écrit la lettre dont le Conseil a connaissance et dont on ne peut contester la correspondance et le rapport avec l'envoi des cablogrammes. En terminant ces observations, l'expert Doyen dit ne pouvoir que rappeler ce qu'il disait l'autre jour à l'appui de sa déposition : Si l'on rapproche cette lettre du 6 mars de tous les documents que j'ai fait passer sous les yeux du Conseil, c'est une preuve comptable irréfutable. Cette lettre du 6 mars constitue l'aveu écrit et signé par Bolo lui-même. (Mouvements).

Le lieutenant Mornet, commissaire du gouvernement. — En réponse aux reproches qui vous ont été adressés hier, je dis que le rapport que vous avez rédigé dans l'affaire Bolo ne peut que vous grandir aux yeux des gens qui sont de bonne foi et que le pays vous en remercie.

Mgr Bolo

Mais déjà Mgr Bolo s'est dressé de toute sa haute taille devant la barre des témoins que vient de quitter l'expert Doyen. « J'ai écouté, dit-il, avec la plus grande attention les paroles que M. Doyen a prononcées à la barre. Cet ensemble de raisonnements, je l'appelle une pétition de principes.

Je vais suivre d'ailleurs M. l'expert Doyen dans l'ordre qu'il a suivi lui-même. L'abbé critique alors de nouveau les conclusions du rapport Doyen. Pour ce qui concerne Panon, Mgr Bolo rappelle que dans un numéro du *Matin*, Panon a refusé lui-même de laisser croire qu'il avait été envoyé par Bolo en Amérique avec mission de faire la leçon à Pavenstedt. Quant à la lettre du 6 mars, Mgr Bolo tient, dit-il, à exposer plus clairement ce qu'il a déjà dit à la barre et croit pouvoir donner la preuve que le 6 mars Paul Bolo ne pouvait savoir que les fonds de l'Allemagne étaient concédés. La notification du versement de fonds et de l'ordre à Hugo Schmidt de verser à la date du 13 mars et le dépôt même des fonds selon l'accusation n'aurait eu lieu que le 6 mars. C'est inadmissible. La Deutsche Bank agissait-elle pour le compte de l'Allemagne ou pour le compte de la banque Behrens ? Toute la question est là, dit Mgr Bolo, et prétendre, comme le fait M. Doyen, sans aucune garantie et de sa propre autorité, que la Deutsche Bank agissait pour le compte de l'Allemagne est une pétition de principes de la part de l'expert.

Suivant le témoin, c'est pour le compte de la banque Behrens que la Deutsche Bank agissait. Mgr Bolo demande enfin au Conseil de se renseigner auprès d'Américains avertis pour savoir si en Amérique les Compagnies télégraphiques conservent les originaux des télégrammes.

INCIDENT

Le lieutenant Mornet rappelle au témoin qu'il ne saurait tolérer qu'on mit en doute l'authenticité des télégrammes interceptés et dont le texte a été communiqué par le gouvernement américain. Le lieutenant Mornet déclarant, en outre, que le gouvernement n'a pas de comptes à rendre au témoin. A ce sujet, Mgr Bolo s'écrie en frappant la barre avec une extrême violence : « Le gouvernement américain n'a pas le droit de faire fusiller mon frère innocent ».

Le lieutenant Mornet. — Respectez donc la France et ses alliés. Le gouvernement américain n'a de comptes à rendre ni à vous ni à votre frère sur les moyens qu'il emploie pour intercepter les télégrammes de l'ennemi.

Enfin, grâce à l'intervention du colonel-président, qui invite le témoin à plus de modération, l'incident prend fin.

Lecture est ensuite donnée par le greffier en chef de la déposition d'un témoin cité par l'accusation, Mme Silvane, qui ne peut se présenter à l'audience.

M. Viollette, ancien ministre

M. Viollette, député d'Eure-et-Loir, ancien ministre du Ravitaillement, est appelé à la barre.

Me Marcel Héraud défenseur de Porchère, expose à M. Viollette l'incident qui a motivé son appel à cette audience. J'ai eu l'occasion de lire dans les journaux, dit le défenseur, une remarque dans laquelle vous déclariez en substance que, au cours d'un Conseil du gouvernement, en 1917, on pensait que l'affaire Bolo se terminerait par un non-lieu. C'est sur ce point seulement que je voudrais savoir s'il est exact que le gouvernement pensait à un non-lieu ?

M. Viollette répond : Il est tout à fait exact que faisant partie de la Commission des onze chargée d'examiner la demande de la levée d'immunité parlementaire contre un membre du Parlement, certaine lettre a pu être écrite en toute bonne foi, puisque au milieu d'août 1917, même en juillet, le Parquet envisageait un non-lieu en faveur de l'accusé. Voici ce qu'il y avait, à ma connaissance. Nous avons eu l'occasion, au Conseil des ministres de juillet et août 1917, de parler de l'affaire Bolo. La dernière était d'août 1917. A ce moment, au cours d'une de ces séances, M. Viviani s'étonna que la justice militaire ne procédât pas, en matière d'instruction comme pour les affaires civiles.

M. le président du Conseil, M. Ribot, s'étonna, lui aussi, que si les charges qui paraissaient exister contre Bolo étaient si graves, il ne fût pas arrêté et qu'il continuât à jouir à Biarritz d'une liberté qui passait pour scandaleuse.

Tels étaient, dit M. Viollette, mes sentiments personnels et c'est alors que M. Painlevé nous déclara que, pour lui personnellement, les présomptions équivalaient à une certitude de culpabilité, mais que l'opinion du Parquet était qu'on ne relevait rien de précis et qu'on arriverait peut-être au non-lieu. Voilà ce qui s'est passé en août 1917, dit M. Viollette.

VIF INCIDENT

Le lieutenant Mornet proteste vivement. Il n'a jamais été question d'un non-lieu, dit-il. Nous faisions seulement allusion au fond que les documents arrivés jusqu'à ce jour ne nous permettaient pas l'arrestation de Bolo, dont le sort dépendait des commissions rogatoires.

M. Viollette répond que le ministre de la Guerre disait que l'enquête menée en Italie n'avait rien donné, que l'opinion du Parquet était que d'après les examens qui avaient été faits de la comptabilité, on ne relevait rien contre l'accusé et que si les commissions rogatoires envoyées en Amérique n'apportaient pas la preuve, il faudrait en arriver à un non-lieu.

Le commissaire du gouvernement. — Il n'a jamais été question d'un non-lieu dans le rapport adressé au chef de la justice militaire. Nous nous défendions contre une accusation, plutôt contre un reproche qui nous avait été adressé de ne pas mettre Bolo en état d'arrestation. Nous faisons observer que nous n'avions aucun élément pour arrêter Bolo lorsque Bolo était l'objet d'une accusation. Mais nous faisons observer que les éléments qui nous étaient communiqués étaient absolument insuffisants pour l'arrêter et que son sort dépendait du résultat des commissions rogatoires en Amérique.

M. Viollette prétend ne pas être en désaccord avec le commissaire du gouvernement et ne veut, dit-il, que mettre en lumière l'état de faiblesse de l'accusation à une certaine époque. Ce que je sais, dit M. Viollette, en terminant, c'est qu'en fin août 1917, le Parquet estima impossible d'arrêter Bolo avant la connaissance des commissions rogatoires. Le député croit, en outre, savoir qu'il y a deux éditions, dont la dernière très augmentée du rapport de M. Casella. La première de ces éditions daterait d'avril, l'autre de septembre.

Le commissaire du gouvernement assure que l'exposé de M. Casella n'eut qu'une édition.

Me Albert Salle demande que la défense ait connaissance, elle aussi, des documents Casella dont tout le monde parle et que tout le monde connaît.

Le commissaire du gouvernement dit qu'il s'agit de pièces administratives et qu'elles n'ont pu effectivement être communiquées à la défense.

Me Albert Salle insiste pour que communication lui soit donnée de ces pièces et prie le greffier de prendre acte de l'incident : il déclare qu'il se verrait, en cas de refus, dans l'obligation de déposer des conclusions.

Le lieutenant Mornet déclare qu'un magistrat ne peut verser dans un débat judiciaire des pièces qui ne sont pas sa propriété et qu'il tient du général gouverneur militaire de Paris.

Me Albert Salle demande alors que l'autorisation de verser les pièces en question aux débats, soit sollicitée auprès du gouverneur militaire et si cela est nécessaire auprès du ministre de la Guerre. Il demande au président de lui donner un exprès pour que la sollicitation soit adressée.

M. Deloncle, journaliste

M. Deloncle, journaliste, est ensuite entendu. Le témoin n'a pas le plaisir de connaître M. Porchère, mais il a le plaisir de connaître M. Paul Bolo depuis plus de dix ans. M. Deloncle dit que le chef de cabinet d'un ministre actuel lui a présenté Bolo avec lequel il eut des relations très amicales et avec lequel aussi il a travaillé à l'œuvre considérable de la Croix-Blanche, œuvre à qui l'on doit l'alimentation pure. M. Deloncle rappelle que Bolo donna gratuitement à cette œuvre, 100.000 francs. M. Deloncle déclare connaître le khédive qui, jamais n'a été l'ami de la France et Youssouf Saddik pacha, rencontré chez la grande duchesse Anastasie de Russie, mais dont le témoin a gardé un bien mauvais souvenir. M. Deloncle rappelle ses relations avec le khédive et son ministre d'une façon si pittoresque que le public manifeste bruyamment et à maintes reprises son hilarité. M. Deloncle reste persuadé personnellement de l'innocence de Bolo. L'audience est suspendue à 3 heures.

REPRISE DE L'AUDIENCE

A la reprise de l'audience, à 3 h. 30, le Conseil entend M. Jacques Dhur, directeur de l'*Eveil*.

M. Jacques Dhur

Je suis ici à même d'apporter des faits qui, dit-il, infirmeront d'autres faits produits par un témoin. L'autre jour, M. Charles Humbert, dans un superbe mouvement de vertueuse indignation s'est écrié : « Quelqu'un a écrit que les rédacteurs et les employés du *Journal*, touchaient de l'argent des Boches ». Ce quelqu'un, cet infâme : c'est moi. Mais ce témoin a oublié de vous dire qu'avec un de mes rédacteurs principaux il nous avait fait poursuivre en diffamation, moi, pour avoir écrit l'article et M. Gustave Téry pour l'avoir reproduit et que tous deux nous avons été acquittés. Il a oublié de vous dire qu'il faisait demander 100.000 francs de dommages et intérêts : une paille ! et il avait essayé de nous faire réclamer la même somme pour chaque rédacteur, chaque typographe, chaque employé du *Journal* qui sont au nombre de plus d'un millier. Vous voyez d'ici la somme colossale de dommages intérêts. Cet homme a la hantise des millions !

Rappelé à l'affaire par le président, M. Jacques Dhur déclare que l'affaire Humbert est connexe à l'affaire Bolo et se propose d'appuyer la déposition de M. Mouthon. Il rappelle ensuite que le rapport de M. Casella était évidemment destiné à M. Charles Humbert. Le témoin parle des entrevues qu'il eut avec M. Briand et M. Poincaré auxquels il fit part de ses soupçons sur l'origine des millions du *Journal*.

M. Jacques Dhur dépose surtout sur les relations entre Charles Humbert et Bolo et examine l'opinion que Bernstorff, von Jagow et Pavenstedt ont vraisemblablement eue du sénateur de la Meuse. Le témoin s'étonne que M. Charles Humbert soit en liberté alors que Bolo se trouve sur le banc des accusés, le rôle du sénateur de la Meuse paraît être aussi grave que celui de Bolo.

Mme Porchère

Mme Porchère est appelée. Elle fait d'une voix blanche et à une allure pressée, la déclaration suivante : Mon mari est un homme loyal, bon jusqu'à la faiblesse, trop abstrait dans le travail, se laissant mener par la vie et sa confiance en Bolo en fit une victime.

Les témoignages pour Porchère

Le Conseil entend ensuite M. Karsenty, ancien principal clerc de M. Saint-Germain, avoué à Oran. Le témoin répond de l'honorabilité et des grandes connaissances juridiques de Porchère. Tous ceux qui, comme moi, ont connu à Oran, Porchère, ne peuvent concevoir l'acte dont on l'accuse aujourd'hui.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Saint-Germain où il déclare de son devoir de dire qu'il n'eut jamais aucun sujet de plainte contre Porchère qui, en qualité de premier clerc, dirigea son étude à Oran avec compétence et loyauté.

Le maréchal des logis Bédier connut Porchère à Oran et également à l'étude de M. Saint-Germain. Dans le monde du Palais, M. Porchère, déclare le témoin, jouissait de l'estime et de la considération générales.

Le lieutenant Mihura, avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, vient déposer que Porchère lui fut présenté par M. Saint-Germain, qui le lui recommanda comme un collaborateur dévoué, sérieux et compétent. Porchère parut justifier immédiatement à M. Mihura l'éloge qu'en avait fait M. Saint-Germain. Porchère fut un précieux, fidèle et très intelligent collaborateur pour M. Mihura, un collaborateur d'une exceptionnelle serviabilité.

Encore M. Mouthon

Enfin, M. Mouthon, qui revient à la barre, clôture la série des témoins cités tant par l'accusation que par la défense. M. Mouthon parle d'un démenti qui lui a été donné par M. Max Aghion, sur la déclaration qu'il fit devant le Conseil, et il espérait être confronté avec M. Max Aghion. Sur une question du lieutenant Mornet, il déclare que c'est dans le courant du mois de juin qu'il communiqua à Bolo les renseignements fournis par M. Casella.

L'audience est ensuite levée à 4 h. 20 sans incident. Elle sera reprise demain à une heure pour le réquisitoire du lieutenant Mornet, commissaire du gouvernement.

Autour de l'Affaire

M. Max Aghion contre M. Mouthon

Genève, 12 Février.

Le journal « La Suisse » annonce que M. Max Aghion, journaliste, habitant Genève, vient d'adresser au procureur de la République à Paris, une plainte en diffamation contre M. Mouthon, du « Journal », qui, au cours de sa déposition devant le Conseil de guerre qui juge Bolo, l'a accusé, dit-il, d'avoir cherché à entraver la justice française.

La Fin de la Guerre entre l'Allemagne et la Russie

Trotsky proclame la fin de la guerre et ordonne la démobilisation

Berne, 12 Février.

Les membres de la délégation russe de paix ont lancé de Brest-Litovsk, à la date du 10 février 1918, une proclamation « à tous », dans laquelle ils déclarent les pourparlers terminés. Ils constatent qu'ils n'ont pu souscrire aux conditions de paix de l'Allemagne et de l'Autriche qui veulent régner sur les territoires et les peuples dont elles se sont emparées par la force des armes.

La proclamation russe continue :

Pour ces raisons, aujourd'hui, le 28 janvier 10 février, notre délégation en pleine connaissance de ses responsabilités vis-à-vis du peuple russe et des pays opprimés, déclare ce qui suit : Au nom du gouvernement du Soviet, des commissaires du peuple de la République fédérative russe, nous portons à la connaissance des gouvernements des peuples en guerre avec nous, ainsi qu'à la connaissance des pays neutres que nous nous refusons de souscrire à l'accord d'annexion et que de son côté la Russie déclare comme terminé l'état de guerre avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Turquie et la Bulgarie.

En même temps les troupes russes reçoivent l'ordre de complète démobilisation sur tous les fronts.

Brest-Litovsk, 10 Février 1918

Signé : le président de la délégation russe de paix, le commissaire du peuple aux Affaires Etrangères : TROTSKY; les membres de la délégation : BITZENKO; le commissaire du peuple des domaines de l'Etat : KARELINE, JOFFE, POROWSKI; le président de toutes les...... de l'Ukraine, MEDWEDEWIE; le secrétaire du peuple aux affaires de guerre de la République de l'Ukraine : CHAHRAY; le secrétaire de la délégation : KARAHAN.

En conformité avec ce qui précède, je prescris de prendre immédiatement les mesures pour la déclaration immédiate aux troupes que la guerre avec l'Allemagne, l'Autriche, la Turquie et la Bulgarie est considérée comme terminée à partir d'à présent.

Aucun acte de guerre ne saurait plus avoir lieu.

Le dîner d'adieu des délégués

Bâle, 12 Février.

On mande de Brest-Litovsk à la date du 12 : Hier a eu lieu le dîner d'adieu des missions diplomatiques venues à Brest-Litovsk. Le comte Czernin, au nom des délégations de la Quadruplice et de l'Ukraine, a prononcé un discours dans lequel il a remercié le prince Léopold de Bavière pour l'hospitalité qui leur a été offerte au quartier général des armées de l'Est. Le prince Léopold, dans sa réponse, a souligné l'importance de l'œuvre de paix, accomplie à Brest-Litovsk. Toutes les délégations partent dans le courant des journées du 11 et 12.

La Paix avec l'Ukraine

Les Polonais protestent

Pétrograde, 12 Février.

Le Comité directeur des Sociétés polonaises de Moscou publie une véhémente protestation contre l'attribution à l'Ukraine, par le traité de paix signé avec les empires centraux, de territoires nettement polonais, notamment toute la province ethnographiquement et historiquement polonaise de Cholm.

Un télégramme du Kaiser

Amsterdam, 12 Février.

Le kaiser a envoyé le télégramme suivant au comte Hertling :

J'ai reçu la nouvelle de la conclusion de la paix avec l'Ukraine avec un sentiment plein de reconnaissance pour Dieu qui en ces temps difficiles a étendu visiblement sa main protectrice sur l'Allemagne et sa politique.

Après de dures et victorieuses batailles, le cercle de fer dans lequel nos ennemis nous étreignaient a été brisé, grâce aux combats victorieux de notre armée. Nous sommes parvenus à atteindre la paix pour la première fois au cours de la lutte gigantesque du peuple allemand, lutte poursuivie avec une conscience claire, avec une force irrésistible et en parfait accord avec nos alliés.

Dieu nous aidera encore, nous et nos alliés, dans la tâche qu'il nous reste à accomplir.

La Journée Parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 12 Février.

La séance est ouverte à 3 heures 25, sous la présidence de **M. Deschanel**.

La question des loyers

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les loyers. La Chambre discute l'article 15, qui est adopté après divers amendements. L'article 16 est adopté. On revient à l'article 14 qui a été réservé et qui est adopté.

La Chambre adopte également les articles 17 et 18. L'article suivant étend le bénéfice de l'article 19 aux veuves des militaires morts.

A la demande de M. Cazassus, on l'étend également aux femmes des militaires disparus. L'article lui-même est réservé.

L'article 21 (sous-locations) est adopté, ainsi que l'article 22 (logeurs en garnis). On adopte aussi l'article 23.

Le rapporteur justifie le texte de l'article 24, critiqué par M. Lauche.

Le rapporteur invite la Chambre à voter ce texte qui est celui adopté par le Sénat, afin d'empêcher les déménagements clandestins. (Vives protestations à l'Extrême-Gauche).

M. Lauche réclame le vote du texte primitif de la Chambre.

M. Lauche se livre à une attaque violente contre le Sénat.

M. Deschanel rappelle l'orateur au calme et l'invite à ne pas mal parler de l'autre assemblée.

M. Aldy, président de la Commission, reconnaît qu'il y a lieu de modifier le texte voté par le Sénat.

MM. Bracke, Levasseur, Vollin, Cazassus insistent pour le vote du premier texte ou au moins pour le renvoi à la Commission de l'article 24. Le renvoi à la Commission de l'article 24 est voté à mains levées. La Chambre adopte l'article 25 (sommes versées à titre de loyer d'avance) et 26 (locataires en garni).

L'article 27 est adopté.

La suite du débat est renvoyée à jeudi prochain.

La séance est levée à 6 h. 45.

Les Scandales

Les instructions en cours

Paris, 12 Février.

Le capitaine Bouchardon a continué à recevoir, ce matin, la déposition de M. Gonse, chef du bureau de la Presse à Rome, déjà entendu au sujet des articles, en Italie, à propos du voyage de M. Caillaux.

Le lieutenant Jousselin a reçu la déclaration du capitaine Ladoux, ex-sous-chef du 2e bureau des renseignements, au ministère de la Guerre, qui avait réuni, à cette époque, des documents sur l'inculpé Hanau, lesquels sont actuellement entre les mains du lieutenant Jousselin.

La Ration de Vin des Poilus

Paris, 12 Février.

On a annoncé que le ministre du Ravitaillement avait récemment entretenu le Conseil des ministres de la possibilité où il se trouvait d'assurer prochainement aux troupes en campagne une ration de vin de un litre par jour et par homme. Il convient de préciser de quelle façon cette distribution pourra être faite.

Sur la demande du général en chef, le ministre du Ravitaillement s'est engagé à approvisionner les armées en vin à partir du 1er janvier jusqu'à concurrence de un litre par jour et par homme sur cette quantité : 1° Obligatoirement, un demi-litre sera fourni à titre gratuit ; 2° un quart de litre sera tenu par l'Intendance à la disposition des ordinaires à titre remboursable au prix de 0 fr. 90 le litre. L'achat sera facultatif ; 3° quant au dernier quart, il est destiné aux coopératives. Les ordinaires peuvent l'y acheter actuellement à un prix notablement inférieur à celui du commerce. Les hommes peuvent se l'y procurer directement aux mêmes conditions.

Notules Marseillaises

La Sécurité publique

Chaque jour, s'allonge la liste des rixes et des agressions nocturnes. Nous ne voulons pas encore protester contre l'insécurité des rues, puisqu'aussi bien les protestations s'ajoutent aux protestations, sans apporter la moindre amélioration. Le grand argument, c'est l'insuffisance des effectifs actuels de notre service de police, insuffisance causée par la mobilisation d'une proportion importante des agents. Nous avons suggéré, à maintes reprises, les moyens de combler momentanément les vides : patrouilles militaires et gardes civiques.

Il nous faut, aujourd'hui, noter, avec regret, l'emploi dans des postes où leur utilité est contestable, de plusieurs gardiens. Nous avons déjà signalé que trop nombreux étaient les agents utilisés comme plantons dans les administrations diverses.

Les queues, à la porte des magasins, ont paru nécessiter, maintenant, la présence d'un ou de plusieurs gardiens de la paix. Nous ne contestons pas qu'il soit utile que quelqu'un assure l'ordre aux portes de certains magasins, mais nous croyons que l'on pourrait, pour cela, constituer un corps spécial, recruté parmi les retraités, par exemple, tandis que les agents s'occuperaient de leur véritable métier : la sécurité des rues, la recherche des malfaiteurs.

Chronique Locale

La Température

Ciel nuageux, puis clair, hier, à Marseille. Le thermomètre marquait, 4° 6, à 7 heures du matin; 13° 2, à 1 heure de l'après-midi et 9° 8, à 7 heures du soir. Maximum, 15° 2; minimum, 3° 4. Aux mêmes heures, le baromètre indiquait les pressions de 772 m/m 7; 772 m/m 2 et 771 m/m 1. Un vent du Nord-Est, puis du Sud-Est, modéré, a régné pendant toute la journée.

Hier matin a eu lieu sur l'avenue du Prado, la remise solennelle de décorations que nous avions annoncée.

A cette cérémonie, assistaient MM. Eugène Pierre, maire ; Caen, président du Conseil de préfecture, représentant le préfet ; Michel, conseiller général, représentant l'assemblée départementale ; les consuls des puissances alliées ainsi que des délégations d'officiers anglais et serbes.

Après l'attribution des insignes aux nouveaux promus, par M. le général Legrand, commandant la 15e région, les troupes françaises et anglaises ont défilé en ordre parfait, aux sons de leur musique respective et aux applaudissements des curieux venus en foule.

Le service d'ordre était dirigé par M. Mathieu, commissaire central, assisté de M. Sarraméa, le sympathique chef des gardiens de la paix.

Assistance aux familles nombreuses. — Les familles nombreuses assistées en vertu de la loi du 14 juillet 1913 sont informées que l'allocation du mois de février sera payée demain de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 heures, rue Caisserie, 54, pour les assistés des 1er, 2e, 3e, 4e cantons, et après-demain pour celles des 5e, 6e, 7e et 8e cantons.

Mort de M. Henri Turcat. — C'est avec une véritable tristesse qu'on a appris, dans notre ville, la mort de M. Henri Turcat, membre de la Chambre de Commerce. La personnalité de M. Turcat a été intimement liée au développement et à la prospérité de Marseille. Le premier il importa dans notre port, en 1879, les coprahs et, plus tard, les arachides. Il s'attacha, en outre, à de nombreuses affaires commerciales, fonda la première ligne de navigation régulière avec la Côte occidentale d'Afrique, présida la Société Nouvelle des Embarcations de Servitude, la Société des Huileries d'Extrême-Orient. Il était, depuis 1889, un des membres les plus actifs de la Société pour la Défense du Commerce. Mais ce qu'il convient surtout de signaler, c'est que M. Henri Turcat encouragea son fils aîné dans ses travaux sur les recherches dans la locomotion automobile, alors à ses débuts, et l'aida à fonder, voici vingt ans, la maison de construction dont la firme Turcat-Méry fait honneur à l'industrie française.

Le défunt, dont la charité était bien connue, fut un homme de bien dans toute l'acceptation du terme. Un de ses fils, André, pianiste virtuose de grand talent, disparut dans l'offensive de Champagne, en 1915, et ce douloureux événement a hâté la fin du malheureux père.

Nous prions la famille du défunt d'accepter nos plus sincères condoléances.

Au Conseil de guerre. — Dans son audience d'hier, le 1er Conseil de guerre a prononcé les jugements suivants :

Cinq soldats de régiments divers, poursuivis pour désertion, sont condamnés à des peines variant entre trois mois de prison et cinq ans de travaux publics.

Deux autres soldats inculpés de vol de marchandises sur les quais, sont punis de un an et dix-huit mois de prison chacun.

Dans sa première audience, qui aura lieu ce matin, le 2e Conseil de guerre de la 15e région sera appelé à se prononcer sur le cas de trois soldats dont les jugements ont été cassés par le Conseil de revision de Lyon. Il s'agit du nommé Chabrier, du 327e d'infanterie, condamné à mort le 20 décembre 1917 pour voies de fait envers un supérieur à l'occasion du service ; G..., prévenu civil, de Beaucaire, condamné le 19 novembre 1917 à trois mois de prison pour outrages à un agent, et Fay Dyen, du 75e bataillon de sénégalais, condamné le 15 décembre 1917 aux travaux forcés à perpétuité pour meurtre d'un de ses camarades.

A l'Alcazar Léon Doux. — Aujourd'hui, à l'occasion du mercredi des Cendres, l'amusante revue *En Douce !* et ses nouvelles scènes, sera donnée à prix réduits, en matinée et en soirée.

Le régionalisme provençal. — Le dimanche 17 février, à 5 heures de l'après-midi, aux salons Massilia, 1, rue de l'Arsenal, sous les auspices de la revue *La Race*, M. Marcel Provence, rapporteur aux Congrès de la Fédération Régionaliste Française, donnera une conférence sur « Le Régionalisme Provençal ». Une partie de concert, où l'on entendra des chants de Mistral, les tambourins et des fragments du *Pain du Péché*, drame de Th. Aubanel, suivra la conférence. Cartes chez Linder, à *La Race* et aux salons Massilia.

Série d'agressions. — Vers 10 heures, avant-hier soir, rue Félix-Pyat, le charretier Guisfredo Piacentino, 42 ans, était assailli par cinq individus, frappé de plusieurs coups de couteau et dépouillé de 125 francs. Il a dû être admis à la Conception.

Derrière l'église des Chartreux, le même soir, Mme Léotard, qui rentrait chez elle avec ses enfants, était assaillie par quatre ou cinq vauriens qui lui arrachèrent son sac à main, la blessèrent d'un coup de couteau au bras gauche et s'enfuirent. Mme Léotard a dû s'aliter.

A 1 heure du matin, rue Fontange, M. Vincent Commandora, habitant domaine Bonnefoy, 17, était agressé par deux individus armés de revolvers, qui le dépouillèrent de 55 francs.

Ecrasé par un train. — Au cours d'une ronde de surveillance, avant-hier matin, vers 9 heures et demie, le brigadier poseur de la voie Thus Gabriel, de la gare de l'Estaque, trouvait, sous le tunel de la Nerthe, le cadavre mutilé d'un soldat anglais. Il avisa aussitôt ses chefs et la police. Dans les poches du défunt on trouva des papiers au nom de J. Turmer, 27 ans. On suppose que l'infortuné était tombé, demi-heure auparavant, d'un train venant de Miramas, à destination de la gare d'Arenc. Le corps du malheureux a été transporté par une ambulance au dépositoire anglais de la Pointe-Rouge.

Débitants de boissons. — Les débitants de boissons du Ve arrondissement se réuniront aujourd'hui à 2 heures, bar Chagnard, rue d'Endoume, 124; ceux du IXe arrondissement, chez M. Bourrilhon, grand-chemin d'Aix, 2. Ordre du jour de ces réunions : Les nouveaux droits; tarif des consommations; élection d'un délégué au Conseil syndical.

Expéditions de petite vitesse. — Marchandises de 1re catégorie. — Ligne de Marseille à Vintimille et embranchements désignés à l'affiche du 10 novembre 1917, de la Commision de réseau.

Les gares de Marseille-Saint-Charles et Marseille-Prado accepteront, les 13 et 14 février, les envois enregistrés dans ces gares les 30 novembre, 1er, 3 et 4 décembre 1917.

Autres destinations. — La gare de Marseille-Arenc acceptera, les 13 et 14 février, les envois enregistrés, tant dans cette gare que dans celle de Marseille-Saint-Charles P. V., les 16, 18 et 19 décembre 1917.

Les gares de Marseille-Prado et Saint-Louis Les Aygalades accepteront, les 13 et 14 février, les envois enregistrés dans ces gares les 16, 18 et 19 décembre 1917.

Expéditions de 300 kilos. — Seront également acceptés, les 13 et 14 février, les envois enregistrés :

A Marseille-Saint-Charles, du no 1.553 au no 1.699.

A Marseille-Prado, du no 4.235 au no 4.500.

A Marseille-Prado-Vieux-Port, du no 431 au no 480.

Au Tribunal correctionnel. — Ces temps derniers, un certain Vincent Baretta, assisté du jeune Henri Ligonèche, réussissait à dérober un sac de haricots qu'il s'empressa d'aller vendre à l'épicière Charlotte D... Le larcin une fois découvert, le trio fut arrêté et traduit à l'audience correctionnelle d'hier. Après débat le tribunal, présidé par M. Valensi, a condamné Baretta Vincent à 8 mois de prison, Charlotte D... à 6 mois de prison avec sursis, et a décidé que le jeune Henri Ligonèche serait confié au patronage.

Les vols. — Par effraction, l'autre nuit, des malandrins se sont introduits dans l'entrepôt de Mme Antonelli, rue du Panier, 34, à l'entresol. Ils s'y sont emparés de jambons, saucissons, miel, haricots, évalués à 3.000 francs.

La même nuit, des malfaiteurs pénétraient par effraction dans le débit de tabacs et liqueurs de M. Grégoire Antoine, boulevard Notre-Dame, 65, et s'y emparaient de cigares, cigarettes, allumettes, timbres-poste, etc., représentant une valeur de 1.500 francs.

Une motocyclette valant 800 francs était volée dans la nuit du 8 au 9, chez M. Theil Raoul, dentiste, 73, boulevard de la Madeleine, dans une chambre du 4e étage.

En son absence, l'autre soir, des malfaiteurs entraient chez M. Queyrel, chemin de Saint-Pierre, 185, fracturant sa bibliothèque, ils s'emparaient d'une somme de 250 francs.

Du linge et divers objets valant 1.000 francs ont été volés l'autre nuit chez M. Jean Laurencin, liquoriste, rue Kléber, 60.

Autour de Marseille

AUBAGNE. — *Service d'autobus.* — Le nouvel horaire du service d'autobus d'Aubagne à Auriol et d'Aubagne à Gémenos sera en vigueur à partir de vendredi 15 février.

Marché aux porcs. — Au marché aux porcs d'avant-hier dimanche, il a été apporté 241 porcelets. Les prix ont varié de 42 à 50 fr. la pièce et pour les autres, gras et maigres, de 310 à 400 fr. les 100 kilos.

GEMENOS. — *Oléiculture.* — Les déclarations de primes à l'oléiculture seront reçues à la mairie pendant tout le mois de février sur présentation du bulletin de déclaration de l'année dernière.

Il faut du Fer aux affaiblis. Le Fer assimilable se trouve dans la FERROCARNINE PHOSPHATEE du DOCTEUR VILLARD. Prix : 3 fr. 75 dans toutes les pharmacies.

Dépôt : Pharmacie Brachat, Bel, successeur, 7, rue Poids-de-la-Farine.

RÉCOMPENSES A NOS MARINS

Après le torpillage de la « Rance »

Le contre-amiral Mornet, commandant la Marine à Marseille, nous fait connaître qu'après examen de ses propositions de récompenses au sujet du torpillage du vapeur *Rance* (Compagnie Générale Transatlantique), le 2 décembre 1917, et par décision du 25 janvier 1918, le ministre de la Marine a accordé les récompenses suivantes :

Citations à l'ordre de l'armée (insérées au Journal Officiel) :

Gaillard Joseph, lieutenant de vaisseau auxiliaire : « A fait preuve de courage et d'abnégation en refusant d'abandonner son bâtiment torpillé sachant qu'il ne serait pas le dernier à quitter le bord. Disparu avec son navire. »

Autret Félix, 2e mécanicien : « Lors du torpillage de son bâtiment, s'est signalé par son courage et son abnégation en restant dans la machine jusqu'à l'ordre d'abandonner. A concouru à l'organisation du sauvetage. Disparu avec son bâtiment. »

Simoneau Eugène, quartier-maître T. S. F. : « Lors du torpillage de son bâtiment, a fait preuve de courageuse abnégation en continuant à transmettre ses signaux pendant l'abandon du navire. Disparu victime de son esprit de devoir. »

Citation à l'ordre de la brigade :

Tuloup Paul, deuxième capitaine : « A fait preuve de beaucoup de sang-froid et d'énergie, lors du torpillage de son bâtiment et réussi à assurer le sauvetage de son embarcation dans des circonstances très difficiles. »

Témoignages officiels de satisfaction :

Guegnen Hippolyte, chef mécanicien : « Pour son sang-froid et son esprit d'initiative, lors du torpillage de son bâtiment ».

Le Riguier Joseph, canonnier, chef de la pièce avant : « Pour le sang-froid et l'énergie dont il a fait preuve lors du torpillage de son bâtiment. »

Personnel européen du vapeur *La Rance* C. G. T. : « Pour le sang-froid et l'énergie dont il a fait preuve lors du torpillage de son bâtiment ».

Evenon, enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve, commandant le chalutier *Gabriella* : « Pour les qualités manœuvrières et l'énergie dont il a fait preuve en secourant, par mer très dure, les naufragés d'un navire torpillé. »

Médaille d'honneur de 1re classe en argent :

Fauguembergue Paul-Pierre-Marcel, chauffeur du *Gabriella*; Le Pape Pierre-Emmanuel, chauffeur du *Gabriella* : « Pour le courageux dévouement avec lequel ils se sont portés, par mer très dure, au secours de naufragés d'un navire torpillé. »

Nos félicitations à tous ces braves.

Le Prix de la Saccharine

Au moment où l'emploi de la saccharine va se généraliser, notamment dans les établissements publics, le Comité départemental de répartition des sucres nous prie de rappeler les prix de vente de cette matière édulcorante.

Aux termes de l'article premier du décret du 20 juillet 1917, la saccharine pure ne peut être vendue à des prix supérieurs aux taux suivants :

Par quantités de 5 kilos et au-dessus, les 100 grammes, 30 francs; de 500 grammes à 4 kilos 499, les 100 grammes, 30 fr. 60; inférieure à 500 grammes, les 100 grammes, 31 fr. 20.

Ces prix s'appliquent à la saccharine pure et à la saccharine soluble livrée sous forme pulvérulente. La saccharine soluble devra être vendue à raison du poids de saccharine pure qu'elle contient, sans tenir compte de la valeur du solubilisant. La saccharine autre que la saccharine pure et que la saccharine soluble (comprimés, dissolution, etc.) ne pourra, en aucun cas, être vendue à la consommation à un prix dépassant de plus de 3 % les prix-ci-dessus fixés.

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

OPERA DE MARSEILLE. — Demain soir, *Manon*, avec Mlle Suzanne Sabran, de l'Opéra-Comique et le ténor Angel.

THEATRE DU GYMNASE. — Aujourd'hui et tous les soirs, à 8 h. 30 (jeudi et dimanche, matinées à 2 heures), le grand succès *Monsieur Béverley*, avec Mlle Marcelle Géniat, de la Comédie-Française; M. Séverin Mars, du Théâtre Réjane; M. Paul Escoffier, du Théâtre Antoine, etc.

VARIETES-CASINO. — Ce soir, à 8 h. 30, et demain, en matinée et en soirée, *C'est Nature*, la splendide revue qui va atteindre la 200e.

CHATELET-THEATRE. — A 8 h. 15, par la tournée Baret, *Un Fils d'Amérique*, pièce comique en 3 actes, de M. Pierre Veber et *Séance de Nuit*, pièce en un acte, de M. Georges Feydeau.

PALAIS-DE-CRISTAL. — A 8 h. 30, Halliett et Villars; Grace Bross et miss Yette; Liksonn's; Maguy Senn, la chanteuse à la harpe; Nelly Lyma; Lydie Delsonn; miss Clavel.

ALCAZAR LEON DOUX. — A 2 heures et à 8 h. 30, la revue locale et féerique *En Douce !* avec ses amusantes scènes nouvelles, son interprétation remarquable et sa somptueuse mise en scène.

COMMUNICATIONS

Syndicat des ouvrières d'industrie du vêtement. — Conseil, ce soir, à 6 heures, salle 18, Bourse du Travail.

La Famille. — Demain, réunion générale, à 6 h. Correspondance du front; exposé des excursions.

Excursionnistes Marseillais. — Demain, à 6 h. 30, au siège, conférence avec projections photographiques sur l'Egypte.

La Chambre de Commerce remet une médaille à M. Schrameck

La Chambre de Commerce de Marseille, voulant rendre hommage à la brillante collaboration que lui prêta M. Schrameck au cours de son passage à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, lui a remis hier une belle médaille commémorative sur l'avers de laquelle se trouve gravé : « La Chambre de Commerce à M. A. Schrameck, gouverneur général de Madagascar. »

Cette petite cérémonie a eu lieu au palais de la Bourse. M. Adrien Artaud, président, entouré de tous les membres de la Compagnie, a rappelé en termes excellents les services éminents rendus par M. Schrameck au commerce marseillais.

M. Schrameck a remercié en termes émus, ajoutant qu'après la victoire des armées alliées Marseille, où il laisse les meilleurs souvenirs de sa carrière, reprendrait en la développant encore, la grande place qu'elle occupe parmi les grandes villes marchandes du monde.

Disons enfin que sur l'initiative de M. Estrine, président honoraire de la Chambre de Commerce, une souscription a été ouverte pour offrir à l'ancien préfet des Bouches-du-Rhône son buste par le sculpteur Constant Roux, buste dont une réplique, souhaitons-le, sera conservée à la Préfecture. — R.

ACCAPAREURS ET SPÉCULATEURS

Autour de l'arrestation du minotier Botazzo et de son fondé de pouvoirs Pfister

La double arrestation que nous avons annoncée dans notre numéro d'hier du minotier Georges-Pascal Bottazzo, 67 ans, et de son fondé de pouvoirs Paul Pfister, 51 ans, a provoqué dans tous les milieux commerciaux une vive émotion. Disons tout de suite que si une pareille mesure a été prise à l'égard de ces deux hommes de négoce qui jouissaient d'une grande considération sur notre place, c'est, à n'en pas douter, que les faits qui leur sont reprochés sont particulièrement graves et tranchent quelque peu d'avec les agissements d'autres accapareurs et spéculateurs qui, eux, bénéficièrent de la mise en liberté provisoire.

Depuis la guerre, M. G.-P. Bottazzo avait pris dans le commerce des semoules une place prépondérante, et, ces temps derniers, il venait de créer en société anonyme une importante maison de semoules, dénommée Semoulerie Nouvelle. Cela ne l'empêcha point de continuer à diriger sa propre maison de commerce où il opérait depuis de nombreux mois des tractations considérables.

Que reproche-t-on à MM. Bottazzo et Pfister ? De s'être livrés à des spéculations illicites sur les sons, les semoules, la farine et les pâtes alimentaires. Ces deux commerçants ne sont donc pas seulement poursuivis pour infraction à la loi interdisant la vente des semoules, du son, des pâtes alimentaires au-dessus du prix taxé, mais encore pour infraction à la loi du 16 avril 1916, contre la spéculation et l'accaparement.

Bien que l'information judiciaire ait conservé le secret le plus absolu sur l'énonciation des faits délictueux reprochés aux inculpés, nous croyons savoir que, dans les perquisitions qui ont été opérées, une double comptabilité a été saisie — la véritable et la fictive — établissant d'une façon manifeste et avérée les buts de fraude de ces commerçants peu scrupuleux dont les bénéfices, durant la guerre, s'élèveraient, paraît-il, à plusieurs millions.

L'examen de cette comptabilité va, d'ailleurs, faire l'objet des soins les plus minutieux et les plus attentifs du magistrat instructeur qui a commis, à cet effet, trois experts. — Ch. V.

Les Permissionnaires du Maroc

M. Bergeon, député de la première circonscription, ayant signalé au résident général de France que les permissionnaires venantd du Maroc en France seraient privés de l'indemnité de 2 francs par jour, pendant le temps qu'ils étaient empêchés de rejoindre le Maroc faute de départs de bateaux, a reçu de la Résidence la lettre suivante qui intéresse beaucoup de Marseillais :

Au Q. G. à Casablanca, 23 Janvier 1918.

Mon cher Ami,

... Des ordres ont été donnés pour que tous les permissionnaires du Maroc reçoivent l'indemnité de 2 francs pour toutes les journées pour lesquelles ils y ont droit. Le fait nous avait déjà été signalé et des renseignements ont été demandés à toutes les subdivisions pour en vérifier l'exactitude. Les réponses ne sont pas encore arrivées, mais je puis vous assurer, dès maintenant, que les permissionnaires toucheront l'indemnité de 2 francs pour la prolongation de séjour faite en France par suite du manque de moyens de transports.

Marseille et la Guerre

Au Congrès des réformés du Sud-Est

Le Comité d'organisation de ce Congrès, tenu à Marseille dimanche dernier, et dont nous avons donné un compte rendu, nous transmet le communiqué suivant :

Le Congrès des Associations de réformés du Sud-Est, s'est nettement prononcé pour l'organisation départementale, régionale et nationale des victimes de la guerre. Chaque catégorie de ces victimes (réformés nº 1, réformés nº 2 et assimilés, anciens combattants, veuve, orphelins, ascendants, etc.), formant pour la défense de leurs droits des groupements spéciaux dont l'action sera commune chaque fois que l'intérêt général l'imposera. Fidèle au pacte conclu au Congrès national de Paris, du 11 novembre dernier, le Congrès entend que la Fédération nationale repose sur le principe du régionalisme. — *Le Comité.*

Exposition de photographies de guerre

Cette exposition dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs attire chaque jour un public nombreux.

Nous rappelons qu'organisée sous le patronage de la municipalité et sous les auspices du ministère de la Guerre (section photographique et cinématographique de l'armée), elle comprend des documents officiels de tous les pays alliés.

En dehors de l'intérêt qui s'attache aux événements survenus sur tous les fronts, l'effort industriel de nos alliés dont on trouvera l'éclatante manifestation, vient s'ajouter encore pour assurer le succès.

Nous rappelons que les bénéfices sont exclusivement destinés aux œuvres municipales de guerre.

Une conférence sur l'Hellénisme

La Société de Géographie organise pour dimanche prochain, à 5 heures, à la Faculté des Sciences, une intéressante manifestation franco-hellénique. Un écrivain et poète grec, très apprécié, M. Sotiris Skipis, fera une conférence sur « les petites Grèces et l'Hellénisme », qui sera à la fois un régal littéraire, une chaude adhésion à la noble cause française et une patriotique affirmation des aspirations helléniques. On peut demander des invitations, rue Noailles, 5, de 2 heures à 6 heures.

Obsèques d'un brave

Les obsèques du matelot Kersebet Laurent, mort pour la Patrie, ont eu lieu, hier, à 7 h. 45, à l'hôpital maritime au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie. Les honneurs militaires étaient rendus par des officiers et marins, un piquet de matelots et des délégations du 6e hussards, du 141e d'infanterie et du 115e territorial; l'administrateur et le comptable de l'hôpital, des sœurs, des dames infirmières et la Pitié Suprême. Le char portait la cravate de l'œuvre et la couronne d'immortelles offerte à tous les militaires et marins morts pour la Patrie dans les hôpitaux de notre ville.

Pour nos prisonniers

Le succès des représentations organisées par le Comité du Linge du prisonnier, 76, rue de Rome, se continue. Les projections lumineuses représentant la vie des prisonniers français en Allemagne ont vivement intéressé les personnes qui ont assisté, hier, à la soirée donnée au Régent-Cinéma.

Aujourd'hui, à 2 h. 30, matinée au Trianon (rue de la Darse); samedi, à 2 h. 30, matinée également, à l'Empire-Cinéma (allées de Meilhan). De nouvelles projections seront faites en plus de celles qui ont déjà passé sur l'écran. Nous souhaitons que de nombreuses familles puissent reconnaître celui qu'elles n'ont pas revu depuis si longtemps.

Pour les Mutilés de la guerre

L'Union philanthropique « Les Mutilés », rue Cannebière, 31, remercie les commerçants et magasiniers du bienveillant intérêt qu'ils portent aux mutilés en leur réservant leurs emplois et porte à leur connaissance qu'elle tient à leur disposition de nombreux postulants pour les emplois d'employés aux écritures, comptables, surveillants, plantons, etc.

Dons et secours

Dons remis à M. le maire :

Le personnel de la Bourse du Travail (versement mensuel), pour les familles nécessiteuses, 25 fr.

DE 9 HEURES DU SOIR A 4 HEURES DU MATIN

DERNIERES DEPÊCHES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le Front de Macédoine

Communiqué officiel français

Paris, 12 Février.

Communiqué de l'armée d'Orient, du 11 février :

Activité réciproque des artilleries à l'ouest du Vardar et au nord-ouest de Monastir.

Reconnaissances ennemies repoussées dans la haute vallée du Skumbi.

La Fin de la Guerre entre l'Allemagne et la Russie

La proposition de Trotsky et l'état-major allemand

Bâle, 12 Février.

La *Gazette de la Croix* dit tenir de source sûre, que dans les milieux militaires allemands, on estime que la proposition de M. Trotsky ne constitue en aucune façon une offre de paix.

L'état-major estime qu'il est absolument urgent que la situation soit tout à fait éclaircie et que les manœuvres dilatoires de M. Trotsky à Brest-Litovsk cessent complètement.

La Guerre civile en Finlande

Un massacre de la Saint-Barthélemy

Genève, 12 Février.

On mande de Stockholm que des voyageurs revenant d'Helsingfors, racontent, avec une concordance parfaite, que le gouvernement révolutionnaire finlandais avait formé le projet d'organiser une nuit de la Saint-Barthélemy. On aurait assassiné tous les membres des familles riches, âgés de plus de 8 ans.

Lorsque le projet fut discuté, un violent débat s'engagea au sein du Conseil. L'ex-président du Conseil Tokoï combattit avec la dernière énergie le projet, qui fut finalement repoussé à la majorité de deux voix. Il semble cependant que ce plan sinistre ait reçu un commencement d'exécution.

Un télégramme d'Haparanda relate, en effet, que les élèves de l'école industrielle de Tammerfors, avaient été prévenus par la garde du grand danger qui les menaçait. Ils voulurent s'enfuir, mais trahis par un téléphoniste, ils furent assaillis par des gardes rouges et des maximalistes. Quatre d'entre eux purent s'échapper : ils sont grièvement blessés.

Le Quartier Général du Kaiser transféré à Spa

Londres, 12 Février.

On mande d'Amsterdam aux journaux que l'empereur d'Allemagne a l'intention de transférer son quartier général à Spa, où il ferait une cure. Il a loué un pavillon dans ce pays, et tous les propriétaires des villas avoisinantes ont été avisés d'avoir à évacuer leurs immeubles dans les vingt-quatre heures.

LA HAUTE-COUR

Paris, 12 Février.

La Commission d'instruction de la Haute Cour de justice, présidée par M. Monis, a terminé aujourd'hui l'audition du commandant Boudier. Elle a ensuite reçu la déposition de M. Henry Berenger.

La Commission se réunira de nouveau pour entendre d'autres témoins.

Au Conseil supérieur de la Marine

Les attributions des amiraux inspecteurs généraux

Paris, 12 Février.

Un décret du 6 novembre 1917, ayant réorganisé les inspections générales permanentes, le Conseil supérieur et le Comité technique de la Marine, M. Georges Leygues vient de signer des arrêtés déterminant le fonctionnement du Conseil supérieur et de sa section permanente, ainsi que les attributions des trois vice-amiraux inspecteurs généraux. L'un d'eux, particulièrement désigné pour les missions spéciales, peut être chargé d'inspecter toutes les branches de l'organisation navale non rattachées au service dont le contrôle, au point de vue militaire, est dévolu à ses deux collègues les inspecteurs généraux du personnel et du matériel.

Ces vice-amiraux ont pour attribution essentielle de contrôler l'exécution des ordres du ministre ; de s'assurer que l'action directrice du service est inspirée par les besoins du commandement militaire ,et s'exerce dans le but unique de préparer et de mettre à la disposition de la flotte armée le maximum de moyens appropriés et des ressources en personnel et en matériel ; de vérifier que les lois, décrets et règlements en vigueur sont appliqués.

Les inspecteurs généraux actuellement en fonctions sont : le vice-amiral Le Bris, pour le matériel et les arsenaux ; le vice-amiral Rouyer, pour les missions spéciales, et le vice-amiral Gueydon, pour le personnel militaire de la flotte.

L'Affaire Bolo

Les Dossiers du Ministère de la guerre

Paris, 12 Février.

Le ministre de la Guerre a décidé que les pièces administratives demandées au procès Bolo par le défenseur de l'accusé, et qui avaient été transmises en août et septembre 1917, au ministre de la Guerre de l'époque, par le gouvernement militaire de Paris, seraient toutes versées au débat.

Le Congrès des Mineurs

Les revendications des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais

Paris, 12 Février.

Les représentants de la Fédération des Syndicats des ouvriers mineurs du Nord et du Pas-de-Calais viennent de consacrer plusieurs jours, à Paris, à l'examen de la question des salaires des ouvriers mineurs et à d'autres questions minières également importantes.

Lundi, 11 février, la délégation s'est réunie dans la matinée, dans une salle du ministère du Travail, avec les directeurs des Compagnies houillères du Pas-de-Calais. Les représentants des ouvriers mineurs ont saisi la délégation patronale d'un rapport contenant les revendications actuelles des mineurs aux prises avec les difficultés croissantes du prix de la vie et une discussion s'ensuivit. L'après-midi, la délégation ouvrière a été reçue par M. Colliard, qui aidera à faire aboutir les revendications présentées aux Compagnies minières du Pas-de-Calais.

Mardi, la Commission mixte a été constituée. Elle comporte deux membres par Compagnie minière et elle est à la disposition du préfet du Pas-de-Calais chargé de convoquer les deux parties.

Un nouveau raid des avions anglais en Allemagne

Communiqué officiel

Paris, 12 Février.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Activité des deux artilleries en Champagne, dans la région des Monts, sur la rive droite de la Meuse et en quelques points des Vosges. Pas d'action d'infanterie.

AVIATION

Au cours de la journée du 11, quatre avions allemands ont été abattus par nos pilotes. En outre, notre aviation a effectué divers bombardements. Neuf mille kilos de projectiles ont été jetés sur les établissements, dépôts, gares et cantonnements de l'ennemi, notamment sur la gare de Metz-Sablons où un incendie s'est déclaré.

Communiqué anglais

12 Février, 22 h. 30.

Nos patrouilles ont fait quelques prisonniers sur différents points du front. Rien à signaler au cours de la journée.

AVIATION. — Le brouillard, le grand vent et les nuages bas ont de nouveau gêné, hier, les opérations aériennes. Nos pilotes n'ont pu faire que peu de travail de réglage d'artillerie. Ils ont, en outre, effectué avec succès un certain nombre de reconnaissances et jeté plus d'une tonne de projectiles sur différents objectifs en arrière des lignes ennemies. Il n'y a pas eu de combat aérien.

Aujourd'hui, nos aviateurs ont exécuté un raid en Allemagne et lancé des bombes sur la vallée d'Offenburg. Les détails sur cette incursion manquent encore.

Communiqué belge

Le Havre, 12 Janvier.

Le Bureau de la Presse fait le communiqué officiel suivant :

Dans la nuit du 9 au 10 février, une de nos patrouilles a pénétré dans un abri de mitrailleuses, vers Kippe. Après une lutte corps à corps, elle a mis les occupants de l'abri hors de combat et est rentrée dans nos lignes, en ramenant une mitrailleuse allemande.

Sur l'ensemble du front, l'activité d'artillerie a été restreinte pendant la matinée du 12, et assez active au cours de l'après-midi du même jour, vers Ramscapelle et Mercken.

LES BUTS DE GUERRE DES ALLIÉS

Déclaration de M. Orlando à la Chambre italienne

Rome, 12 Février.

A la Chambre, M. Orlando déclare que le Cabinet actuel a eu déjà l'occasion d'exprimer au Parlement sa pensée fondamentale au sujet de la guerre, et qu'il a obtenu l'unanimité des voix de tous les partis qui ne sont pas contre la guerre pour des raisons préjudicielles :

Notre pensée, dit le président du Conseil, se résume ainsi : Persister avec une fermeté inébranlable dans cette lutte immense ne dépend pas d'une possibilité de choix, mais d'une nécessité inéluctable, révélée non moins par le sentiment vif et conscient des idéals nationaux, que par de profondes et irrésistibles suggestions de l'instinct de conservation, auquel les peuples obéissent de même que les individus.

Cette manière d'envisager la situation particulière italienne s'est trouvée en correspondance avec l'opinion manifestée par l'accord général dans l'enquête menée pendant ces derniers temps, au cours de discussions laborieuses et fécondes, entre les grandes nations qui combattent contre les empires centraux ,et dont la conclusion n'a pas été différente. Pendant que, en effet, il apparaissait qu'à Brest-Litovsk, pour la première fois, la question de la paix se posait par le moyen de négociations concrètes et directes, déjà les hommes d'Etat de l'Entente avaient manifesté, les uns et les autres, leurs idées et leurs intentions au sujet des buts de la guerre et de la manière de la terminer, et cela, avec des différences qui, tout en restant dans une ferme et intime unité de pensée, se reliaient aux circonstances différentes spéciales, et aux milieux divers, ou au but particulier, qui, dans chaque cas, était visé par ces discours.

Mais cette diversité même des points de vue auxquels s'étaient placés les hommes d'Etat des différentes nations, et les manières très différentes dont ils avaient envisagé le problème des buts de guerre, eut cet effet bienfaisant que toutes les manières loyalement concevables, ont été offertes à l'approbation de l'ennemi. Nous avons entendu des propositions modérées, exprimées avec une grande mesure, de sorte que quelques-unes d'entre elles ont même pu troubler, en Italie, le sentiment de nos justes attentes, et faire naître des doutes qui, il m'est agréable de le déclarer de la manière la plus précise et la plus solennelle, ont été cordialement et intégralement dissipés.

Si donc, le désir de paix plusieurs fois manifesté ostensiblement par les gouvernements ennemis, avait été vraiment déterminé par des intentions sincères et loyales, il aurait trouvé le terrain le plus large et le plus favorable pour s'affirmer. Au contraire, rien autre ne s'est affirmé que dans la plus opiniâtre intransigeance, dans un plan arrêté préalablement de domination impérialiste.

La leçon de Brest-Litovsk

Déjà, dans ce sens, la leçon singulière donnée par les négociations de Brest-Litovsk aurait pu suffire. Songez qu'un parti se lève, qui fait de la paix son programme essentiel, et au nom de celui-ci s'empare du pouvoir. A ce programme, il sacrifie tout, et avant tout, le moyen même de poursuivre la guerre, savoir l'efficacité de l'armée. Or, malgré cela, ce parti rencontre, dans les intentions des empires centraux une telle énormité de prétentions qu'il ne peut pas les accepter, et ne peut faire autrement que de se rendre purement et simplement. Cette grave et douloureuse leçon pourrait cependant être féconde, si elle réussissait à démontrer aux personnes illusionnées de bonne foi, que dans une guerre comme la lutte actuelle, proclamer la paix à tout prix ne fait que mener à une paix déshonorante.

Dans les dernières conférences interalliées, on a examiné attentivement les plus récentes déclarations du chancelier allemand et du ministre des Affaires Etrangères austro-hongroises. Il y a certainement entre elles des différences de couleurs et de ton, mais, envisagées dans leur ensemble, en dehors de leur forme, tantôt dure, tantôt équivoque et évasive, elles ont, dans leur substance, cette portée effective de maintenir intégralement leurs prétentions, de repousser intégralement toutes les justes demandes des autres, et de ne rien consentir. Et alors, il a paru ainsi qu'il est inutile et même nuisible de s'arrêter à discuter des possibilités purement abstraites, pendant que l'attitude même de l'ennemi, nous indique que l'unique voie pour parvenir à la vraie paix, est de poursuivre de tous nos efforts la guerre.

Ce que veut l'Italie

D'ailleurs, pour ce qui regarde l'Italie, ces raisons suprêmes de légitime nécessité absolue, qui s'affirment dans nos buts de guerre, subsistent maintenant telles qu'elles se sont révélées, au moment où, par une volonté délibérée, nous avons affronté l'épreuve gigantesque. Maintenant, de même qu'alors l'Italie, ne veut pas davantage, mais ne peut pas vouloir moins que cela : Accomplissement de son unité nationale et sécurité de ses frontières vers la terre et vers la mer. Seule, la pleine réalisation de l'une et de l'autre, peut assurer à l'Italie son existence d'Etat vraiment libre et indépendant.

Les difficultés énormes, militaires et navales, que nous avons affrontées, et qui, malheureusement, ont atteint leur comble dans le grand revers essuyé par nous, démontrent combien est illusoire l'indépendance d'un peuple qui a l'étranger chez soi. Déjà, en des temps non suspects, les écrivains, même non militaires, examinant les conditions de notre frontière dans le cas d'une guerre avec l'Autriche, les jugeaient telles qu'elles nous forceraient à abandonner à l'ennemi, sans combattre, les terres italiennes parmi les plus glorieuses. Il est superflu de rappeler quelle confirmation cette précision a reçu des faits, et avec une non moins grande amertume, nous devons avouer que nos frontières maritimes ne sont pas moins dangereuses.

Le but de notre guerre est donc sacré, et, pour l'Italie, c'est le dilemme : être ou ne pas être. Par conséquent, rien ne peut nous causer une plus grande douleur que le soupçon aussi injuste et nuisible, pour nous autant que pour les autres, que les buts de notre guerre sont déterminés, non seulement pas des raisons inéluctables de notre existence même, mais aussi par des convoitises impérialistes et des vues d'oppression.

Le devoir des Alliés

C'est le contraire, je le proclame ici devant le Parlement et l'Italie, que personne au monde ne peut considérer avec une plus grande sympathie que nous les aspirations des différentes nationalités gémissant encore sous l'oppression des races dominatrices. Si leur cause a rencontré de larges sympathies auprès de l'opinion publique dans tout pays civilisé et libre, elle trouvera l'Italie solidaire par suite de notre communauté de douleurs et d'espérances. Et c'est l'intérêt commun, et peut-être décisif, que soit dissipé l'inexplicable et douloureuse équivoque qui a pu se former sur nos buts de guerre. Nous les avons ici encore une fois, et pour nous, et pour tout le monde, clairement et loyalement affirmés dans l'esprit qui les a déterminés, comme visant exclusivement à assurer l'intégrité de la défense nationale contre la menace séculaire et implacable d'un Etat ennemi.

En laissant entière aux gouvernements ennemis devant l'Histoire et devant leurs peuples, la responsabilité de la continuation de la guerre, ainsi que leur en revient leur responsabilité de l'avoir déchaînée, le Conseil supérieur interallié n'avait donc que ce suprême devoir de consacrer tous ses soins à la continuation et à l'intensification de la guerre. Ce devoir, il croit l'avoir accompli.

Les accords de Versailles

Les accords de Versailles ont concilié de la manière la plus heureuse, la nécessité d'une intime cohésion de toutes les forces dont on dispose sur le front occidental, désormais vraiment unique, la liberté et la responsabilité restant complexes dans le commandement de chaque front.

Aussi, la mesure même de l'autonomie a été suggérée par un principe d'utilité générale et non par des questions d'amour-propre national, qui ne seraient pas seulement mesquines, mais seraient tout à fait coupables si elles affaiblissaient l'efficacité des efforts communs dans ce moment décisif, pour les destinées du monde.

Avec tout le sentiment de la responsabilité que je sais assumer en parlant devant le Parlement, j'affirme que le résultat de ces recherches sur la situation militaire de l'Entente a été tel qu'il mérite la pleine confiance, autant que les prévisions humaines peuvent le permettre.

AU PARLEMENT ANGLAIS

Le Discours du Trône

Londres, 12 Février.

La nouvelle session parlementaire a été ouverte par le roi et la reine avec le cérémonial habituel.

Le discours du Trône dit :

Mylords, Messieurs,

Les exigences de la guerre me font un devoir impératif de vous inviter de nouveau, après un intervalle, qui ne fut que très court, à reprendre vos délibérations.

Les buts auxquels mes alliés et moi nous tendons, ont été exposés récemment par mon gouvernement, dans une déclaration qui a reçu l'approbation unanime de tous nos peuples dans l'Empire, et a établi une base juste pour le règlement de la lutte actuelle et pour le rétablissement des droits nationaux et la paix internationale dans l'avenir. Le gouvernement allemand a cependant ignoré volontairement nos justes exigences tendant à ce qu'il répare les maux qu'il a infligés, et qu'il fournisse des garanties contre leur renouvellement non provoqué. Ses porte-paroles rejettent ces obligations pour eux-mêmes et en même temps refusent de reconnaître les légitimes libertés des autres.

C'est notre devoir de poursuivre la guerre, avec toute la vigueur que nous avons en nous, jusqu'au moment où les seuls principes, sur lesquels une paix honorable peut être conclue, seront reconnus.

J'ai pleine confiance que mes forces combattantes continueront, en coopération avec celles de mes fidèles alliés, à déployer le même courage et le même héroïsme, et mon peuple, dans ses foyers, à montrer la même fidélité et le même désintéressement, qui ont déjà déjoué tant de desseins ennemis, et grâce auxquels le triomphe final d'une cause légitime est assurée.

J'ai invité les représentants de mes Dominions et de mon empire indien à une nouvelle session du cabinet de Guerre impérial, afin que je puisse recevoir leurs conseils sur les questions importantes qui concernent les intérêts communs de l'empire.

Messieurs de la Chambre des communes, on vous demandera de prendre des mesures répondant aux besoins des services combattant et répondant au maintien de nos finances nationales.

Mylords et messieurs, la lutte dans laquelle nous sommes engagés a atteint un moment critique qui exige plus que jamais le concours de nos énergies unifiées et de nos ressources. Je recommande avec confiance à votre patriotisme les mesures qui vous seront soumises, et je prie le Tout-Puissant de répandre ses bénédictions sur vos travaux.

Le Conseil interallié à Londres

Londres, 12 Février.

Le Conseil interallié a siégé samedi après-midi, sous la présidence de M. Crossby. Les Etats-Unis étaient représentés par M. Cravatch et le général Bliss. La Grande-Bretagne était représentée par MM. Bonnar Law, lord Bockmaster, Austin Chamberlain, assistés de sir Edmund Wildbore et Smith. La France était représentée par MM. Klotz, Loucheur, Clémentel, Paul Bignon, assisté de M. de la Chaume, secrétaire général du Conseil interallié. L'Italie était représentée par le baron Mayeur des Planches, le général Moda, le professeur Appolito. Le Conseil siégera à nouveau lundi prochain.

Le Concours pour l'Ecole navale

Paris, 12 Février.

Les candidats au concours d'admission à l'Ecole navale seront informés que les épreuves orales du concours commenceront à Paris, le 1er mars prochain, à 7 heures du matin, au lycée Saint-Louis.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Rome, 12 Février.

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant :

La plus grande activité combative locale a continué dans la matinée d'hier aussi bien sur les pentes méridionales du Sasso-Rosso qu'à l'est du val Frenzela.

L'adversaire a fait avancer de nombreuses masses d'infanterie qui, découvertes et décimées par notre artillerie, n'ont pu développer aucune action importante.

Dans l'après-midi, la situation est redevenue normale.

Sur le reste du front, ont eu lieu des rencontres entre patrouilles. Les nôtres ont mis en fuite celles de l'adversaire dans le Vallorsa et dans la vallée de l'Ormia.

A Zenson, un groupe ennemi, qui tentait de passer sur la droite de la Piave a été rejeté dans l'eau par nos fusillades.

A l'est de Casttellazzo, des marins explorateurs ont enlevé des armes et des munitions à l'ennemi.

L'artillerie a été plus active sur le plateau d'Asiago et le long du littoral.

Un de nos aviateurs a abattu un avion ennemi sur Bertiaga.

Le vandalisme allemand en pays envahi

Rome, 12 Février.

Les renseignements tirés des dépositions de soldats ennemis confirment les actes de vandalisme, de violence et de brutalité teutonnes, commis dans la zone d'occupation du front italien.

Après la poussée en territoire italien, les officiers allemands permirent aux troupes d'accaparer tous les objets, produits considérés de quelque utilité.

A Udine, les magasins furent complètement pillés, tout le matériel d'une fabrique de pianos fut démoli ; non seulement les soldats, mais les officiers eux-mêmes volèrent de grandes quantités de denrées alimentaires. Une bataille éclata entre des Allemands et des Bosniaques. Les Allemands eurent 14 tués, les Bosniaques en eurent 3.

A Pola et à Cattaro, des conflits sanglants se produisirent entre des marins allemands et autrichiens. A Désico, un ménage de commerçants qui ne voulait pas se laisser voler fut assassiné. Des femmes, des enfants, furent déshabillés afin que leurs vêtements soient envoyés en Allemagne. La ville de Trigesime fut complètement pillée. Les cloches furent réquisitionnées, ainsi que le cuir et le cuivre. Les vivres que les troupes d'occupation ne purent emporter furent détruits.

Les prisonniers italiens dans les pays envahis sont occupés à réparer les routes et les ponts. Le pont de Romanzacco fut entièrement refait par eux. Ces prisonniers souffrent de privations. Malgré ces faits, la presse ennemie attribue les méfaits de ses propres troupes à la population et aux soldats italiens.

Les Evénements militaires d'après les Bulletins ennemis

COMMUNIQUE ALLEMAND

Genève, 12 Février.

Le communiqué allemand de cet après-midi dit :

THEATRE OCCIDENTAL. — *Groupe d'armées du kronprinz Ruprecht et du kronprinz d'Allemagne.* — Activité d'artillerie sur de nombreux points du front.

Groupes d'armées du duc Albert. — Entre Flirey et la Moselle, lutte d'artillerie et de lance-bombes, qui a pris ce matin une intensité particulière dans la région de Remenauville.

THEATRE ORIENTAL. — La situation sur le front, en face des troupes de la Grande Russie et des Roumains est sans changement.

THEATRE ITALIEN. — Sur le plateau des Sept-Communes, il y a eu pendant toute la journée, un vif combat d'artillerie.

Rien à signaler sur le front de Macédoine.

Quatre fillettes blessées par l'Explosion d'une Grenade

Albi, 12 Février.

Cet après-midi, quatre fillettes de 6 à 8 ans, jouaient avec une grenade tombée sur un madrier. L'une d'elles dévissa l'engin, mais apercevant de la fumée, elle jeta aussitôt la grenade qui fit explosion.

Les quatre fillettes ont été blessées. Trois ont été grièvement atteintes, l'une d'elles est dans un état désespéré. Une enquête est ouverte.

DERNIERES NOUVELLES SPORTIVES

LE 1er MATCH INTERNATIONAL DE RUGBY

Paris, 12 Février.

Le premier match international de la saison de football-rugby a eu lieu aujourd'hui, en présence d'une assistance nombreuse, composée pour la majorité d'Anglais.

Cette rencontre, organisée par l'U. S. F. S. A., mettait aux prises d'un côté une équipe sélectionnée des tanks, comprenant cinq internationaux d'avant-guerre et, de l'autre, l'équipe de France, composée des joueurs qui se sont particulièrement distingués au cours du match de dimanche dernier. Malheureusement, quelques abstentions se sont produites dans l'équipe de France, notamment celle de Beyssac, qui s'est fait sentir. Néanmoins, les Français sont sortis victorieux de leurs adversaires par 15 points à 14, battant ceux-ci de justesse, grâce à un drop goal de Georges André.

La partie a été acharnée de bout en bout, les deux équipes prenant à tour de rôle l'avantage. Les Anglais ont été supérieurs en mêlée, mais les Français les ont pris souvent de vitesse.

En résumé, match très intéressant, constituant un très bon entraînement pour l'équipe de France, qui va être opposée, dimanche prochain, aux Néo-Zélandais, champions du monde. La partie était arbitrée par M. R.-W. Magnanon.

Inouï et Merveilleux

TOUS NOS COMPLETS OU PARDESSUS SUR MESURE AVEC ESSAYAGE ET DEVANTS INCASSABLES 72 fr.

A l'Inouï Tailleur MARSEILLE — Rue Colbert, 16. Rue St-Ferréol, 60. Bd de la Madeleine, 37

AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

Bulletin Financier

Paris, 12 Février. — Par suite du traité au sujet de la démobilisation des troupes sur le front oriental, le dernier bilan du Crédit Lyonnais arrêté au 30 novembre 1917, fait ressortir les principaux chapitres suivants : espèces en caisse et dans les banques, 885.951.111 fr.; portefeuille et Bons de la Défense nationale, 1.653.547.106 fr.; avances sur garanties et reports, 215.246.479 fr.; comptes courants, 445.379.710 francs.

Au passif : Dépôts et bons à vue, 976.303.215 fr.; comptes courants, 1.661.678.165 fr.; comptes d'ordre et divers, 78.345.441 francs.

NAOLISEZ VOS CUIVRES
ILS BRILLERONT VITE ET SANS EFFORT

HERNIEUX

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

Le bandage **GLASER** guérit la hernie. C'est l'affirmation de tous ceux qui, affligés de hernies, furent guéris, grâce à la méthode rationnelle et curative du célèbre spécialiste.

Le bandage de **M. J. GLASER** est absolument sans ressort : il maintient les hernies les plus fortes et les plus anciennes, les réduit et les fait disparaître.

Dans un but humanitaire, l'essai en est fait gratuitement.

Allez tous voir cet éminent praticien à :
Avignon, 13 février, Grand-Hôtel.
ORANGE, 14, hôtel des Postes et Princes.
Carpentras, 15, Grand Hôtel du Cours.
Apt, 16 février, hôtel du Louvre.
MARSEILLE, 17 et 18 février, hôtel des Négociants, cours Belsunce.
La Ciotat, 19 février, hôtel du Commerce.
Salon, 20 février, hôtel de la Poste.
Toulon, 21 février, hôtel du Nord.
Hyères, 22, jusqu'à 3 h., hôtel de la Poste.
Draguignan, 23, jusqu'à 3 h., hôtel Bertin.
Nice, 24 février, hôtel Moderne, 51, avenue de la Gare.

Brochure franco sur demande à **M. J. GLASER**, 63, boulevard Sébastopol, à Paris.

CEINTURES VENTRIERES POUR DEPLACEMENTS DE TOUS ORGANES.

Laxatif - Dépuratif
GRAINS DE VALS
un seul grain
au repas du soir
donne un résultat le lendemain matin
Chasse la bile et Purifie le sang
64, Boul^d Port-Royal, PARIS et toutes Ph^ies.

REMERCIEMENTS ET AVIS DE MESSE

M. Alfred Delpin et son fils Henri ; Mme veuve J.-B. Audibert, née Monge ; Mme Henri Delpin ; M. Henri Delpin ; M. et Mme Paul Delpin, née Lorenzy-Palanca, et leurs enfants ; M. et Mme Henri Sabatier, née Delpin ; Mme Jean Savon, née Delpin, ses enfants, et M. Jean Savon ; Mme veuve Jean Giraud, née Delpin ; Mme veuve Paul Georges, née Delpin, et ses enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Mme Alfred DELPIN

et les prient d'assister à la messe de sortie de deuil qui sera dite le jeudi 14 février, à 11 heures, en l'église de Saint-Giniez (extrémité de la rue Paradis).

AVIS DE DECES

Mme Henri Turcat, née Courtès ; M. et Mme Alphonse Méry, née Turcat et leurs enfants ; M. et Mme Léon Turcat et leurs enfants ; M. et Mme Edouard Turcat et leurs enfants ; Mlle Marguerite Turcat, M. Charles Turcat, M. André Turcat, soldat au 5e régiment d'infanterie coloniale, disparu en Champagne en septembre 1915 ; M. Emile Turcat, sous-lieutenant à l'armée d'Orient ; M. et Mme Gaubert, née Turcat ; Mme Simon Méry, née Courtès ; Mme Joseph Bazin, née Courtès ; Mlle Virginie Courtès ; M. et Mme Stéphen Gaubert et leurs enfants ; M. et Mme Marcel Gaubert et leurs enfants ; M. et Mme Gustave Gaubert et leurs enfants ; Mlles Marthe et Blanche Gaubert ; M. Adrien Gaubert ; M. et Mme Gustave Jean, née Méry ; M. et Mme Arthur Isnel, née Méry ; M. et Mme Maurice Tremeau, née Méry, et leur fils ; M. et Mme Ferdinand Méry et leurs enfants ; M. et Mme Louis Méry ; MM. Simon et Georges Méry ; Mlles Clémence et Jeanne Méry ; M. et Mme Henri Grétry ; M. et Mme Victor Laforest ; MM., Mlles et Mme Laforest ; M. et Mme Henry Raymond ; Mme Germaine Seatoun ; M. Alexandre Albouy et sa fille ; Mme Marius Sallier et ses enfants ; M. Raoul Courtès et ses enfants ; Mlles Reynaud ; Mlle Valentine Courtès ; Mme Ripa et ses enfants ; les familles Courtès, Gignoux, Court-Payen, Aimé Gardair, Raymond, Marx, Niel, Rougier, Dutschler, Seatoun, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Henri TURCAT

Membre de la Chambre de Commerce
Président d'honneur de la Société pour la Défense du Commerce
Membre du Comité de l'Union des Femmes de France

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, cousin, allié et ami, pieusement décédé le 11 février, à l'âge de 75 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, en son domicile, 170, boulevard Chave, et les prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui mercredi 13 février, à 10 heures.

Mme veuve Jules Abril, née Fouquis ; M. Julien Abril ; Mlle Jeanne Abril ; les familles Abril, Fouquis, Fouquet, Boyer, Bottone, Galantomini, Arnaud, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de **M. Jules ABRIL**, ingénieur, leur époux, père, beau-frère, oncle et cousin, décédé dans la 58e année de son âge, muni des Sacrements de l'Eglise. Les obsèques auront lieu aujourd'hui 13 février, à 3 heures 30, 224, rue Paradis. On ne reçoit que des fleurs fraîches.

Le Conseil général de la Société de retraite **La France Prévoyante** a le regret d'informer tous ses membres de la perte qu'il vient de faire en la personne de **M. Jules ABRIL**, leur regretté président. Les obsèques auront lieu aujourd'hui 13 février, à 3 heures 30. On ne reçoit que des fleurs fraîches.

Mme veuve Antoine Mabilly ; Mme veuve Blanc ; les familles Mabilly, Duzyé, Guirand, Callès et Sisteron ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de **Mlle Henriette MABILLY**, âgée de 16 ans, décédée chemin de Mazargues, 16, Saint-Giniez, munie des Sacrements de l'Eglise. Un avis ultérieur fera connaître l'heure des obsèques.

Les familles Terreneuve ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de **M. Paul-Marius TERRENEUVE**, décédé le 12 courant, à l'âge de 74 ans, et prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu demain, à 9 heures, rue Decazes, 23.

Mme Fanny Julien ; les familles Rebont André, Revertégat remercient bien sincèrement leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de **M. Jean-Baptiste REVERTEGAT**, et de Mme veuve **Anaïs REVERTEGAT**, née **REBONT**, et les prient de vouloir bien assister à la messe de sortie de deuil qui aura lieu jeudi 14 février, à 11 heures, en léeglise Saint-Philippe, rue Sylvabelle.

Les familles Vigerie et Poussou font part à leurs parents, amis et connaissances du décès de **Mme Jeanne MAURIE**, née **VIGERIE**. Les obsèques auront lieu aujourd'hui 13 février, à 7 heures 30 du matin, rue Thomas, 8.

CHANTIERS NAVALS FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 12 MILLIONS DE FRANCS DIVISÉ EN 24.000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE

Siège Social à Paris : 33, Rue de Mogador.

EMISSION

de 36.000 Actions Nouvelles de 500 Francs.

L'Assemblée générale extraordinaire a décidé que le capital de la Société sera augmenté de 18 millions de francs par la création de 36.000 actions au capital nominal de 500 francs chacune.

Ces 36.000 actions seront entièrement assimilées aux 24.000 déjà émises; elles participeront aux bénéfices de l'exercice qui a commencé le 27 Octobre 1917, au prorata de la durée pendant laquelle le nouveau capital versé qu'elles représentent figurera au passif du Bilan de la Société.

Prix d'Émission : le pair, soit 500 Francs

SUR LESQUELS IL SERA VERSÉ

a) 125 Francs, en souscrivant,
b) Les trois autres quarts, soit 375 Francs, suivant appel à faire par le Conseil d'Administration dans le mois qui suivra la réalisation définitive de l'augmentation du capital.

Souscription publique le Vendredi 15 Février 1918 à la BANQUE de PARIS et des PAYS-BAS, 3, Rue d'Antin, Paris. Les souscriptions sont reçues dès à présent par correspondance.

Les publications requises par la loi ont été faites au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 28 Janvier 1918.

Les formalités nécessitées par l'application des dispositions législatives spéciales, notamment de la loi du 31 mars 1916, ont été dûment accomplies.

L'HIVER Le plus puissant médicament. *Gout excellent — Bonne Digestion* C'est la **MORUBILINE** *en Gouttes concentrées et titrées.*

Convalescents, Anémiés, Tousseurs Bronchitiques, Tuberculeux, etc. 1/2 flacon 3.50. Flacon 6 francs franco poste. Notice gratis. PHARMACIE du PRINTEMPS, 32, r. Joubert, Paris et toutes Pharmacies.

Asthme Poudre Cigarettes Echon OPPRESSIONS 53, Boul. St-Martin, Paris. **Dr CLERY**

Tribune du Travail

On demande de très bonnes commises toutes spéciales pour la confection. Bonnes références exigées. Bons appointements. Galeries Lafayette.

Bonne à tout faire est demandée. Se présenter avec références, chez Mme Cadous, rue Paradis, 195, 2e étage.

On demande ouvrières pantalonnières pour atelier et dehors, ainsi que finisseuses, rue République, 30, D. Santelli.

On demande un jeune homme de 13 à 14 ans, pour faire les courses. Maison Palapoul, tailleur, 8, rue Colbert.

On demande des ouvrières mécaniciennes avec leur machine, travail de longue durée, pouvant gagner 7 francs par jour. S'adresser 9, rue de la Darse, au 3e.

On demande des apprentis pour le montage chaussures. Peyrachon, 4, rue Berle, plateau Bompard.

On demande une apprentie coiffeuse, 90, rue de la Palud.

Coupeurs de tiges sont demandés, manufacture de chaussures Gamonet fils et Rougier, rue Cherchell, 85.

On demande un garçon pour les courses, modes, 11, rue Grignan (entresol).

On demande un bon papetier-relieur, place stable. Imprimerie Villard, 23 *a*, place Thiars.

Couturière demande apprentie dégrossie, rue Consolat, 101, au 3e.

On demande homme de peine, bons certificats. Guldener, 52, avenue du Prado.

On demande ouvrière pour confection vareuses et pantalons kaki, avec ou sans machine, dedans ou dehors. On paie tous les jours, rue Robert, 16, au 2e étage.

On demande de bons ouvriers ébénistes, de 9 à 10 francs par jour, 41, quai du Canal, Costa.

On demande un ouvrier et un demi-ouvrier typo-minerviste, à l'Imprimerie Roche, 6, place de Strasbourg.

On demande un ouvrier polisseur-nickeleur. D.Chabaud et Cie, 31, rue Hoche.

On demande une laveuse et une femme de chambre couchées et nourries, 44, rue des Recollettes, à l'hôtel.

On demande un jeune homme de 15 à 16 ans, pour bureau, rue Beauvau, 11, entresol.

On demande deux bonnes ouvrières : une pour pantalons et une pour veste ou deux bons ouvriers. S'adresser rue d'Aubagne, 129, chez Mme Joannidès, au 2e étage.

On demande un jeune homme pour les courses et une jeune fille de 15 à 16 ans. Bavastre, rue de Rome, 69.

BOURSE DU TRAVAIL (Téléphone : 9-29). — On demande : des ouvriers fumistes et tôliers-fumistes, à Cannes (A.-M.); un ouvrier malletier-ferreur, à Toulon (Var); un ouvrier chaudronnier (cuivre et fer) et un tourneur sur métaux (professionnel), à Lunel (Hérault); un ouvrier typographe pouvant au besoin faire la place, à Salon (B.-du-R.); des ouvriers agricoles, à mois ou à journée, logés ou non, à La Cadière (Var); un ouvrier meunier, à Vitrolles (B.-du-R.); des appléceurs-tailleurs; un ouvrier tourneur sur métaux (professionnel); un bon chaudronnier en cuivre pour le neuf, connaissant l'échaudeuse et le pulvérisateur, et pour diriger, à Carcassonne (Aude); un ouvrier meunier-rhabilleur; des ouvriers menuisiers; un ouvrier doreur sur cuir à la main, connaissant la reliure; un bon ouvrier joaillier; deux ouvriers scieurs pour circulaire; un demi-ouvrier mécanicien-électricien ; des ouvriers ébénistes; un ouvrier charron; des ouvriers tôliers; un bon tourneur-outilleur; un bon piqueur de chaussures; un ouvrier ou demi-cycliste; un ouvrier plombier-zingueur; un demi-ouvrier plombier; un ouvrier tapissier-matelassier; des ouvriers plombiers; un bon ramoneur bien rétribué; des ouvriers cordonniers pour le cloué; un garçon de restaurant; un jeune homme pour bar-restaurant; un jeune homme de 15 à 16 ans pour courses et travaux d'écriture; un apprenti typographe dégrossi ; un apprenti ferblantier ; un apprenti malletier; un apprenti peintre en bâtiment; un apprenti menuisier dégrossi; un jeune garçon de bar; un apprenti cuisinier; des petits jeunes gens pour courses; des ouvrières margeuses; une ouvrière modiste; une ouvrière raccommodeuse à la journée; des ouvrières pantalonnières; des ouvrières giletières (travail à emporter); une bonne pour basse-cour; une institutrice pour maison bourgeoise (deux heures par jour); une appréteuse et une apprentie modistes; une apprentie posticheuse dégrossie ou non; des apprenties repasseuses dégrossies ou non. — S'adresser Bourse du Travail, rue de l'Académie. On est prié d'apporter livrets, certificats et pièces d'identité, de même que faire connaître le résultat du placement. Il n'est répondu qu'aux lettres avec timbre pour réponse.

URODONAL

et l'Arthritisme

Tout déplumé étant arthritique, doit prendre de l'URODONAL.

Son dernier cheveu... pourvu qu'il frise !...

L'OPINION MÉDICALE :

« La cure d'Urodonal répond à la double indication thérapeutique de rendre le cheveu moins cassant et de diminuer la séborrhée ; elle y répond en éliminant l'acide urique qui désormais n'incrustera plus les cheveux pas plus qu'il n'irritera le cuir chevelu, lui faisant sécréter du sébum. La cure d'Urodonal est donc la seule thérapeutique logique de l'alopécie arthritique. »

Professeur G. LÉGEROT,
Ancien professeur de Physiologie générale et comparée de l'Ecole supérieure des Sciences d'Alger.

Etabl. Chatelain, 2, r. Valenciennes, Paris et tles phar. Le fl. fco 8 fr les 3, fco 23 fr. 25

VAMIANINE

Avarie, Tabes
Eczéma
Affections de la peau

Goutte du sang contennant les treponèmes agents de la syphilis qui disparaissent avec une cure de Vamianine

L'OPINION MÉDICALE :

Et que d'autres avantages encore ! La Vamianine se prend par la bouche : et malgré cette administration *per os*, elle n'est jamais toxique. A l'exception des malades antérieurement saturés de mercure ou d'arsenic au cours d'une cure précédente, les autres ne courent aucun danger à forcer les doses *si c'est utile*, en présence par exemple de syphilides malignes ou rebelles.

Dr RAYNAUD,
Ancien médecin en chef des Hôpitaux militaires.

Laboratoires de l'URODONAL, 2, rue de Valenciennes, Paris, franco 11 francs.

Affaiblis, Anémiés, Convalescents : prenez du

Globéol

(Opothérapie sanguine — Fer et manganèse colloïdaux.)

Remède énergique de haute efficacité en usage dans le monde entier.
Attestations médicales innombrables.
Effets très rapides.

Etablissements Chatelain, 2, r. Valenciennes, Paris, et toutes pharmacies.
Le flacon, franco 7 fr. 20 ; les 3 flacons, 20 francs.

Les Rhumatismes

Personne n'ignore que le sang qui circule à travers l'organisme se charge d'impuretés, de résidus et d'eau en excès qu'il vient ensuite filtrer dans le rein pour les éliminer par les urines.

Lorsque pour une cause quelconque les sécrétions ne se font plus normalement, l'urée, l'acide urique, les urates et autres résidus de la nutrition demeurent dans la circulation, attaquant de préférence les parties les plus faibles de l'organisme, pour y développer le Rhumatisme articulaire aigu, chronique, noueux ou déformant, goutteux ou musculaire, l'Arthritisme, l'Artério-Sclérose, etc., etc.

Quand vous sentirez une douleur sourde dans les reins, les jointures ou les muscles, craignez le mal qui vous guette, n'hésitez pas à faire usage du

DOLOROSTAN (Ote-Douleurs)

Ce produit, composé de plantes judicieusement choisies dont les propriétés thérapeutiques ont été longuement étudiées et expérimentées, doit être employé par tous ceux qui sont atteints de rhumatismes de quelque nature qu'ils soient, *Goutte, Gravelle, Lumbago, Sciatique* ; il procure non seulement un *soulagement immédiat* mais une **guérison complète.** Son efficacité est incontestable et son emploi aussi simple que facile.

Il est indispensable, pendant le traitement, d'assouplir et de décongestionner les articulations par des frictions et des massages avec le **BAUME DU MARINIER** (le flacon, **2 fr. 50**).

Le **DOLOROSTAN (Ote-Douleurs)** se trouve dans toutes les Pharmacies : le flacon, **6 fr 50.** Expédition franco gare contre mandat-poste, **7 fr. 10.** Pour recevoir franco quatre flacons **DOLOROSTAN** et quatre flacons **BAUME du MARINIER**, traitement d'un mois, adresser mandat-poste de **36** francs à la Pharmacie DUMONTIER, à Rouen.

Notice franco sur demande

PHOSCAO

LE PLUS EXQUIS DES DÉJEUNERS
LE PLUS PUISSANT DES RECONSTITUANTS

Aliment idéal des anémiés, des Convalescents, des Surmenés, des Vieillards et ceux qui souffrent de l'Estomac ou qui digèrent difficilement.

PHOSCAO SUCRE 3 fr. 25 la boîte de 15 déjeuners | **PHOSCAO sans SUCRE** 4 fr. 80 la boîte de 32 déjeuners

En vente : PHARMACIES ET EPICERIES
ADMINISTRATION : 9, Rue Frédéric-Bastiat, 9. — PARIS

IMPOTS NOUVEAUX COMPTABILITÉ
ETABLISSEMENTS J.-A. COULANGES
Marseille, 37, rue Paradis, au 1er
Directeur : J.-A. COULANGES; Sous-Directeur : E. HUGON
Experts comptables
PLUS DE 30 COMPTABLES ET SPECIALISTES
Impôts de guerre — Revenus — Bénéfices commerciaux — Impôts cédulaires — Taxes spéciales — Déclarations — Conseils Représentation — Défense devant toutes les juridictions Tenue de livres — Mises à jour — Vérifications — Arbitrages Expertises — Litiges d'assurances
CREATION ET DIRECTION DE COMPTABILITES
Avis important.-Secret professionnel absolu. La maison **n'est pas une agence** : les consultations sont **gratuites et n'engagent à rien.**

CONSTIPATION La plus ANCIENNE, la plus OPINIATRE *Guérie Radicalement par les*
GRAINS SAVONNEUX DE VICHY
Purgatif agréable et doux, agissant sans coliques ni douleurs. — L'Etui **1.45**, impôt compris. DEPOTS : à Marseille, Ph^ie **BRACHAT, BEL,** pharmacien, successeur, 27, rue Poids-de-la-Farine (coin rue Longue-des-Capucins); à Draguignan, Ph^ie **BEL**; à Toulon, Ph^ie **GORLIER Frères.** — EXIGER BIEN le mot **SAVONNEUX.**

SYPHILIS Traitement intensif en 6 jours Analyse du Sang **606**
Voies urinaires.-Ecoulements.-Rétrécissements par **Electrolyse**
INSTITUT CLINIQUE, 2, cours Belsunce. Ouvert tous les jours. Dim. de 9 h. à 11 h.

MALADIES DE LA FEMME

LE RETOUR D'AGE

Exiger ce portrait

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du **RETOUR D'AGE.**

Les symptômes sont bien connus.

C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** à des intervalles réguliers, **si elle veut éviter** l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et, ce qui est pis encore, la mort subite. **Qu'elle n'oublie pas** que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrites, Fibromes, Maux d'estomac, d'Intestins, des Nerfs, etc.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY**, dans toutes les Pharmacies : le Flacon **4 fr. 25** ; franco gare **4 fr. 85.** Les 4 flacons franco gare contre mandat-poste **17 fr.** adressé à Pharmacie Mag. **DUMONTIER**, à Rouen.

Ajouter **0 fr. 50** par flacon pour l'impôt.

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY avec la Signature Mag. DUMONTIER

(Notice contenant renseignements gratis)

UN PLAISIR pour les MESSIEURS

12.50 par poste avec mode d'emploi

est celui de se raser admirablement, sans aucun danger et en moins de cinq minutes, avec le merveilleux et réputé rasoir de sûreté l'**ELECTRIC BARBER N° 2.**

Prix du Rasoir dans son Ecrin, monture finement argentée :
A 12 lames, 24 tranchants........ 12 fr.
Trousse complète avec blaireau et Savon *Colgate*.................. 20 fr.
Lames s'adapt. sur le *Gillette*, la douz. 4 f.

Fabrication spéciale de la Coutellerie **PHILIP Cadet**, 14, rue Rouvière (angle rue d'Aubagne), Marseille. Couteaux poche, tous genres pour militaires. Fabrication, aiguisage, réparations tous les jours.

Maison de confiance fondée en 1858

SYPHILIS GUERISON DEFINITIVE SERIEUSE sans rechute possible par les COMPRIMES de GIBERT 606 absorbable sans piqûre
Technique nouvelle basée sur l'efficacité des doses fractionnées répétées tous les jours.
Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 40 comprimés 8 francs franco contre mandat.
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille
A Toulon : Ph^ie **Chabre**; à Avignon : Ph^ie **Ravoux**, 26, r. République

SIROP INFANTILE GIMIÉ contre **CONSTIPATION, VERS, CONVULSIONS, TOUX, CROUTES de LAIT, RASQUETTES, GLAIRES, MUGUET.** En vente partout. Dépôt : PH^ie MEILHAN, 8, al. Meilhan. Se méfier des imitations.

MALADIES SECRÈTES Ecoulements, Maladies de peau, Maladies coloniales, Rétrécissements, Impuissance, Hémorroïdes, Métrites. Guérison radicale et rapide. Consultations toute la journée et p. CORRESPONDANCE, **20, rue Colbert, 20.** Quinze ans d'existence. — **INSTITUT SPECIAL, docteur de Paris**, licencié ès-sciences, ex-interne au concours des hôpitaux de Paris, officier **I. P.** méd. d'or (exposition d'hyg.). — **NOTA** : Guérison radicale de la Syphilis par Méthode nouvelle de reconst. minérale du plasma sanguin, 60 à 90 jours, suivant les cas Sérum de Quéry et Nicolle. Prix de l'Injection du **606** d'Ehrlich dose forte, **vingt francs.**

TOUT LE MONDE PREFÈRE LA **PHOTO-MIDGET** 38, rue Saint-Ferréol.

ECOULEMENTS Guérison rapide par le **SPECIFIQUE AMERICAIN** PHARMACIE DU GLOBE **34, r. d'Aubagne, 34,** Marseille

VENDEUR ou vendeuse rayon cols demandé ch. Boka, 5, rue Noailles.

AUXILIAIRE inapte définitif, 3e artillerie coloniale, Toulon (Var), permuterait Marseille. S'adresser M. Reynaud, 1, rue Paradis, à la pharmacie, Marseille.

Café Torréfié "Le Cabanon"
Supérieur à tous
Les plus vastes magasins de cafés verts et torréfiés de toutes qualités.
Brûlerie Régionale de Cafés
Rue **NATIONALE, 62-64**
MARSEILLE (Tél. 41-40)
Expéditions par colis postaux franco

VARICES. Bas élastiques lavables, prix mod. Signoret, bandagiste, rue d'Aubagne, 26, au 1er, Marseille.

HOTEL RÉGINA
MARSEILLE
Son confort moderne
Sa cuisine soignée
Ses prix raisonnables
Salles et Salons pour banquets
Propriété de la Société
IMPÉRIAL HOTEL, siège à PARIS

Pierres à Briquets
Auer et Visseaux
60 fr. l'hecto, Echantillon, 2 fr. la douz., franco contre mandat. Ecr. Kaiser, Saint-Jean, **Avignon.**

A VENDRE 5 LAMPES A ARC, courant continu, 8 ampères, 220 volts. Ecrire ou s'adresser bureau du journal.

LES DENTIERS "W. LEWIS" (marque déposée), sont fabriqués par
MARSEILLE-DENTAIRE
5, RUE PARADIS. — EXTRACTIONS ABSOLUMENT SANS DOULEUR. — Dentiers « LEWIS » et tous systèmes

Vente ou Achat de Fonds de Commerce

Les extraits ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1909 *dans* le journal **LE PETIT PROVENÇAL** aux conditions de son tarif local ordinaire.

La loi stipule (article 3) que la publication doit être faite à la diligence de l'acquéreur **dans la quinzaine de la date de la signature de l'acte.** Cette publication **devra être renouvelée** du 8e au 15e jour après la première insertion.

L'extrait ou avis contiendra : la date de l'acte, les noms, prénoms et domiciles de l'ancien et du nouveau propriétaire, la nature et le siège du fonds, l'indication du délai fixé pour les oppositions et une élection de domicile dans le ressort du tribunal.

2e AVIS Le meublé repassage, r. des Dominicaines, 21, est vendu à personne désignée dans l'acte. Faire opposition au dit magasin.

SAVONNERIE AUPHAN
35, r. Auphan : MARSEILLE
Colis postal de 10 kil., 26 fr.; 5 postaux de 10 kil., 126 fr.; 10 postaux de 10 kil., 244 fr., contre mandat. Savon garanti de toutes matières nuisibles.

CABINET GOIFFON

FRUITS primeurs bon quartier, loyer 300 fr., bien logé, laisse net 25 fr. p. jour de bénéfices, à l'essai, à profiter de suite, 1.500 fr.

BAR quart. chemin de Toulon, près usines importantes, très bonne affaire de confiance, prix 4.000 fr. On accepte 2.000 fr. et solde p. facil.

EPICERIE cent., recet. 150 f. sûrs à profiter, px 2.500 francs.

GOIFFON, 21, allées des Capucines

MALADIES SECRÈTES de la peau, des poumons Clinique : Ph^ie bd National, 3 Consultations. On ne paie que les remèdes.

AVIS
Spécialiste p. **réparations, remontages, pièces invisibles.** Sarno, 12, rue Haxo.

ON DEMANDE jeune homme sérieux de 15 à 17 ans pour bureau. Adr. demandes écrites à Hagenbuch et Hiély, constructeurs, boulevard National.

ON ACHETERAIT d'occasion belle armoire à glace, deux portes, style Empire de préférence. Adresser détails et prix Dudley, poste restante Prado.

CABINET J.-J. PAYAN
1, rue Pavillon, au 2e

1er AVIS Mme Sauzède ayant vendu son meublé, 26, rue Curiol, à pers. dés. d. acte, faire opposit. Cabinet Payan, 1, rue Pavillon.

BELLE VILLA dans environs Prado, rue Paradis, est demandée à acheter comptant. Faire offre Cabinet Payan, 1, rue Pavillon.

SAVON BLANC 1 fr. 70 le kilo
Postal 10 kilos : 19 francs
(Mandat d'avance) ou 20 fr. contre rembours.
Huile de table, 3.70 le litre
AUX OLIVIERS DE NICE
50, rue Puvis-de-Chavannes
(Près rue Colbert), Marseille

ÉCOULEMENTS
anciens ou récents guéris 3 jours, sans injection, par les **CAPSULES St-AMARIN**
P^ie MEILHAN, 8, all. Meilhan, Marseille

DES AJUSTEURS mécaniciens, forgerons sont demandés par l'Entreprise Chagnaud, Môle G, Marseille.

A LOUER chambre vide, rue Honnorat, 37.

SAGE-FEMME Vaccination Pensionnaires 40 francs. Place enfants. Consult. gratuites, de 2 h. à 5 h. Mme Arnaud, boul. Madeleine, 59.

DRAPEAUX riches et ordinaires toutes nations, **Au Grand Saint-Michel,** 40, rue des Minimes.

THÉ des ALPES de RECH 50 ans de succès

Le gérant : VICTOR HEYRIES
Imp. Stér. du *Petit Provençal* rue de la Darse, 75.

Faiblesses Générales, Anémie, Pâles Couleurs, Epuisement, Crampes d'Estomac, Maladies Nerveuses et toutes les Maladies AYANT POUR CAUSE L'APPAUVRISSEMENT DU SANG ET LES TROUBLES DE L'ESTOMAC SONT RADICALEMENT GUERIES PAR LES

Prix de la Boîte 2 francs 50 | **CACHETS DE VIDALIZ** | par poste 2 fr. 70, mandat ou timbres

Dépôt Général : **DIANOUX, pharmacien,** *Grand Chemin d'Aix, 30, MARSEILLE, et* **Pharmacie du Serpent,** *Rue Tapis-Vert, 34.*

Toulon : Pharmacies Chabre, Gorlier frères. — *Arles :* Pharmacie Maurel. — *Avignon :* Pharmacie Marie. — *Aix :* Pharmacie Dou. — *Aubagne :* Pharmacie Lafond. — *Carpentras :* Pharmacie Laval. — *Draguignan :* Pharmacie Bel. *Grasse :* Pharmacie David. — *Nimes :* Pharmacies Favre, Baud, Gamel et Boissier. — *Nice :* Pharmacie Rostagni. — *Orange :* Pharmacies Julien, Casimir, Laval, Chaumeton. — *Apt :* Pharmacie Santoni. — *Alais :* Pharmacie Bonnaure. — *Cannes :* Pharmacie Antoni. — *Tarascon :* Pharmacies Bro, Descomps, Dagran. — *Pertuis :* Pharmacie Nicolas et toutes Pharmacies.

Feuilleton du *Petit Provençal* du 13 Février

— 36 —

Diane-la-Pâle

PREMIERE PARTIE

Est-il fou ?

Et dans un suprême effort, elle veut arracher l'arme.

Le coup part... Elle recule épouvantée... Jean est resté debout... près d'elle.

On dirait presque qu'il n'a rien entendu... Georges est debout, lui aussi...

La lune, se dégageant des nuages, éclaire sa figure qui apparaît, tragique, d'une pâleur sinistre de cadavre...

Et pourtant, il demeure immobile.

Le coup n'a donc frappé personne ?...

Mais le revolver tombe soudain des doigts détendus de celui que le tenait.

Georges chancelle, s'écroule.

Ses deux mains, convulsivement, s'enfoncent dans la mousse humide du bois...

Et il ne bouge plus...

Alors Jean et Laurence échangent un regard... un regard pareil à celui qu'ont certains fous...

C'est qu'ils sont fous, bien fous, en effet. Ils ne comprennent pas.

Pourquoi Georges est-il tombé ! Pourquoi ne bouge-t-il pas ?

Laurence, à genoux, prend cette tête chérie qu'elle a tant de fois couverte de baisers.

Elle appelle :

— Georges ! Tu souffres ! Tu te trouves mal !

Que crois-tu donc, mon pauvre ami ? Et pourquoi as-tu perdu tout à coup ta confiance en moi ?...

Mais il ne répond rien.

Et la tête, lourdement, s'échappe des mains de la jeune femme et retombe, blême.

Aux lèvres, un peu de mousse sanglante apparaît.

— Du sang.

Elle se dresse. Elle recule, trébuchant, jusqu'à son frère qui la reçoit dans ses bras...

— Il s'est blessé ! Il s'est blessé, vois-tu, Jean !... J'ai détourné le coup qui allait te frapper, toi, innocent, mais c'est lui autre innocent qui l'a reçu.

La lune, comme à plaisir éclaire maintenant ainsi qu'en plein jour ce tragique spectacle.

Jean se baisse, prend la main de son rival, écarte les vêtements, cherche la blessure...

Et tout à coup il se relève...

— Laurence, un affreux, un horrible malheur...

— Mon Dieu... Mon Dieu...

— Il est mort !

La pauvre femme tombe raide, comme tuée du même coup.

Eperdu, il s'empresse auprès d'elle.

Il va de l'un à l'autre, de ce cadavre qui n'a plus besoin qu'on songe à lui, à cette jeune femme sans connaissance.

Et parfois, il lève au ciel ses mains suppliantes, pour prier Dieu de ne pas lui enlever sa raison, car il sent les marteaux de la folie qui frappent à son cerveau.

Il veut réfléchir, il veut vivre, il veut reprendre tout son sang-froid, car il sauverait Laurence du déshonneur, de la calomnie, de l'accusation d'adultère que le monde porterait contre elle, ainsi que le malheureux Georges, tout à l'heure, l'avait portée lui-même ?

Qui la sauverait, si ce n'est lui ?

Enfin, elle reprend connaissance. Elle se souvient.

— Jean ! dit-elle... rien de tout cela n'est vrai, n'est-ce pas ?

Il n'ose répondre.

Alors, elle se relève.

Elle regarde autour d'elle et aperçoit le cadavre.

Et elle murmure :

— Tout est vrai !... Il est mort ...et c'est moi qui l'ai tué ! Que faire ?... Que dire ?... Mon Georges !... Mon Georges !

Et elle pleure.

Elle s'est agenouillée, de nouveau, auprès de son mari.

Et elle oublie, maintenant, tous les dangers qui la menacent, pour ne plus penser qu'à celui qu'elle adorait et qui n'est plus.

Peu lui importent les dangers ! La honte, le déshonneur, l'opinion publique dont la voix la traînera dans la boue, — car la vérité, simplement dite, ne sera crue de personne, — tout cela, peu lui importe !

Mais heureusement pour elle, Jean est est redevenu calme. Il faut la sauver, à tout prix.

— Laurence !

Elle le considère, hébétée.

— Laurence ! Il ne faut pas rester ici plus longtemps. Bien que ce bois soit peu fréquenté, cependant il est possible que la détonation ait été entendue... Quelqu'un peut venir... vous trouverait ici... Et comment expliquer ?

Elle ne répondait pas. Ces craintes la laissaient indifférente.

Elle ne pensait qu'à une chose :

C'est que son mari était mort.

Alors il se rapproche d'elle, il lui prend les mains.

Il faut lui faire entendre raison.

Ce n'est pas d'elle qu'il lui parle. Elle serait indifférente à ce qui la touche directement. Mais il lui dit qu'un soupçon, si injuste qu'il fût ne doit pas effleurer la mère à cause de ses enfants !...

Il ne faut pas que ce rendez-vous soit connu. Il serait inexplicable. On se demanderait, — et en apparence, le monde aurait raison dans sa curiosité méchante, — on se demanderait pourquoi le mystère de ce rendez-vous... pourquoi Laurence n'avait pas reçu Jean Bartoli, chez elle et au grand jour... Pourquoi elle avait préféré la nuit... les ténèbres d'un bois... l'isolement de la campagne déserte.

Est-ce que toutes ces précautions prises ne criaient pas l'adultère ?

Elle se débattrait vainement contre la honte qu'on lui jetterait à la face.

Elle serait vaincue, terrassée, déshonorée !

Et les enfants ? Et l'avenir ?

Elle aurait beau leur dire, plus tard, qu'elle était innocente et que la fatalité seule avait pesé sur elle ! Elle aurait beau leur raconter la vérité, si simple, pourtant ! Est-ce qu'ils la croiraient ?...

Chose horrible... Ils accuseraient leur mère ! !...

Ils auraient le droit de lui dire :

— Tu avais pour mari le meilleur des hommes. Il t'adorait. Il te rendait heureuse. Tu l'as trompé. Et parce qu'il a surpris ton crime tu l'as tué !

Et l'âge de raison étant venu, la vue de leur mère les épouvanterait parce qu'entre eux et elle, il y aurait le cadavre sanglant du père !

Voilà ce qu'il fallait éviter, à tout prix...

— Oui, oui ! disait-elle, vraiment folle.

Elle comprenait, et pourtant elle ne pouvait s'éloigner de ce corps. Quelque chose de lui l'attirait invinciblement. Georges était mort en la croyant coupable. Et elle aurait voulu qu'il se ranimât, ne fût-ce qu'une seconde, pour qu'elle pût lui jurer qu'elle était innocente ! Et de ne pouvoir lui faire entendre qu'elle l'aimait toujours ; qu'elle n'avait jamais cessé de l'aimer, que jamais la moindre pensée mauvaise n'était entrée dans son cœur, ce serait là son éternel regret !...

Il l'appela doucement :

— Laurence ! il faut partir.

— Que faire, que devenir ? Mon Dieu, mon Dieu !

Elle se roulait sur la mousse, auprès de Georges, la poitrine déchirée par les sanglots.

— Il faut partir. Il faut vous hâter de rentrer chez vous ! Il faut songer à vos enfants... à l'avenir... à tous les terribles soupçons qui pèseraient sur vous !

— Oui, oui, je sais, mes enfants, mes enfants, mes pauvres enfants, il ne faut pas qu'ils méprisent leur mère ! Ah ! Dieu n'est pas juste de me frapper si cruellement... Je n'avais rien fait pour cela...

— Venez, Laurence, je vous reconduirai jusqu'à votre jardin... Venez, venez vite.

JULES MARY.

(La suite à demain.)